

ktuell



- **Der OGBL fordert ein „Sozialpak“, hier und sofort!**
- **L'OGBL exige un «paquet social», ici et maintenant!**



Service Information, Conseil et Assistance (SICA)

Comment nous contacter?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au Service Information, Conseil et Assistance (SICA) de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: (00352) 2 65 43 777 (du lundi au vendredi de 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00).

Pour toutes les autres questions, n'appellez pas ce numéro svp!

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site internet www.ogbl.lu

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi après-midi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Mardi et jeudi: 14h00-16h30 Mercredi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Lundi: 14h00 - 16h30 Vendredi: 9h00-11h30	Fax 26 54 02 59
Diekirch	14, route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi: 13h00-16h00 Jeudi: 8h30-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Deutsche Grenzgänger mit Terminabsprache	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30 Deutsche Grenzgänger mit Terminabsprache	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-16h30 Lundi après-midi sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 14h00-17h00, Mercredi: 8h30-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous Permanences spéciales pensions: 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	2 ^e et 4 ^e mardi du mois: 14h00-17h00 Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h00-17h00	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Brodenheck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mit Terminabsprache	Tel.: 00352 2 6543 777
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier 1. OG links (Ver.di) am Ende des Flurs rechts	Mit Terminabsprache	Tel.: 00352 2 6543 777
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Mit Terminabsprache	Tel.: 00352 2 6543 777 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-17h00	Joël Delvaux Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Ein Sozialpaket für Luxemburg: Für bessere Arbeit und für ein besseres Einkommen.

Dossiers nationaux 6

Le comité national de l'OGBL

Contre les accords TTIP et CETA

Anstieg der Preise für die Bewohner der Altenheime

Projet de règlement sur les critères de l'emploi approprié

Dégradation des bourses pour étudiants

Le secrétariat social vous informe

Du nouveau dans les entreprises 20

Commerce, Chimie, Santé, SEW, e.a.

Départements 27

5 Fragen an den Vize-Präsidenten der OGBL-Jugend

Entrevue du DTH avec le ministre de la Sécurité sociale

Collaboration OGBL - UGT

Frontaliers 31

Jubilärfest bei den deutschen Grenzgängern

Invitation au Salon des frontaliers français

Europe / International 34

Entrevue Ségol - Bettel

Conférence mondiale sur le climat

Chambre des salariés 38

Econews

Travail mal honoré par le gouvernement

Divers 44

SOZIALPAK



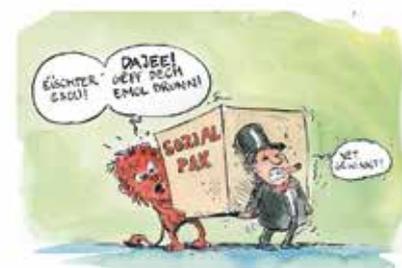
D'UEL GEET OP DISTANZ



D'REGIERUNG MUSS ENG ANER LINN FUEREN



WA SCHO PAK



... DANN OCH UPAKEN

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: André Roeltgen

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: André Roeltgen

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. *La rédaction se réserve le droit d'abréger les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.*



André Roeltgen
Präsident des OGBL

Ein Sozialpaket für Luxemburg:

Für bessere Arbeit und besseres Einkommen

So lautet die zentrale Forderung des OGBL an die Regierung. Die Politik des Sozialabbaus und der steuerlichen Belastungen, die seit 2005 und vor allem seit dem Krisenausbruch im Jahre 2008 die unteren und mittleren Einkommensschichten schwer getroffen hat, muss jetzt durch eine Politik abgelöst werden, die Arbeits-, Lebens- und Einkommensbedingungen der arbeitenden Menschen und ihrer Familien nachhaltig verbessert.

Die Regierung hat den Auftrag, die Entwicklung der ungleichen Einkommensverteilung zu stoppen und in gerechtere Bahnen zu leiten. Es besteht Nachholbedarf und die Mittel für diese notwendige Kurskorrektur sind vorhanden.

Die Steuerlast für die unteren und mittleren Einkommensschichten ist in den letzten 15 Jahren außerordentlich angestiegen, während die der Betriebe und der Kapitaleinkünfte sich in die entgegengesetzte Richtung entwickelt hat. Von Steuergerechtigkeit kann in Luxemburg keine Rede mehr sein. Luxemburg ist zum Steuerparadies für Reiche geworden, während die arbeitenden Menschen und ihre Familien unter dem Steuerdruck Kaufkraftverluste zu verzeichnen haben.

Seit 2009 wurde die Steuertabelle nicht mehr an die Preisentwicklung angepasst, die seit diesem Zeitpunkt um mehr als 14% gestiegen ist. Seit den 90er-Jahren wurde eine ganze Reihe von steuerlichen Abschreibungsmöglichkeiten, von denen die normalen Haushalte profitieren können, nicht mehr angepasst oder sogar nach unten revidiert. Darüber hinaus sind es die Haushalte, die die Hauptlast der höheren indirekten Steuern und anderer Abgaben tragen. Im Fokus der Reformdiskussion muss deshalb die spürbare Entlastung der mittleren und niedrigen Einkommensschichten stehen. Die Betonung liegt auf spürbar!

Luxemburg hat eine gute Pflegeversicherung. Und sie ist nicht zu teuer. Eine Reform, die über den Weg von Leistungsverlechterungen Geld einsparen will, wird vom OGBL kategorisch abgelehnt. Eine Abkehr vom aktuellen System in Richtung eines sogenannten Stufenmodells erweist sich als überflüssig und als kontraproduktiv, da ein solches nicht ein Mehr an Qualität und Kontrolle, sondern das Gegenteil bewirken würde. Ein Modell der Pflegestufen würde den Weg ebnen für eine Pflegeversicherung, die finanzpolitisch leichter zu manipulieren ist. Sie würde eine Eigendynamik in Richtung Leistungsverlechterungskosten lostreten. Deshalb

fordert der OGBL die Regierung auf, sich stattdessen auf gemeinsam identifizierte einzelne Schwachstellen der Versicherung zu konzentrieren. Dabei darf es nur ein Ziel geben: unsere gute Versicherung noch weiter zu verbessern!

Der OGBL lehnt das Gesetzesvorhaben über die Familienzulagen ab. Die Einführung eines einheitlichen Betrags beim Kindergeld darf nicht als Grund dafür gelten, dass Familien, die nach dem 1. Januar 2016 zwei, drei oder mehr Kinder in die Welt setzen, hohe Verluste beim Kindergeld erleiden. 9% bei zwei Kindern und 21% bei drei Kindern. 53% der Familien wären von diesen Verlusten betroffen. Der OGBL fordert, dass der von der Regierung vorgeschlagene einheitliche Betrag im Sinne einer Kostenneutralität heraufgesetzt wird. Die Regierung sollte nicht vergessen, dass nach der Desindexierung im Jahre 2006 das Kindergeld 20%, und der Kinderbonus 16% an Wert verloren haben. Darüber hinaus verlangt der OGBL, dass der im Abkommen zwischen Regierung und Gewerkschaften vom 28. November 2014 vorgesehene zukünftige automatische Anpassungsmechanismus der Familienzulagen an die allgemeine Lohn- und Gehälterentwicklung in das Gesetzesvorhaben eingeschrieben wird. Und wo bleibt das Gesetz über den Elternurlaub?

Bessere Arbeit. In den meisten Familien geht man zu zweit zur Arbeit. Die Regierung hat eine bessere Harmonisierung zwischen der Arbeitszeit und der von Arbeit freien Zeit versprochen. Dieses Versprechen wird eine leere Worthülse bleiben, wenn es jetzt nicht zu einer fortschrittlicheren Arbeitszeitgesetzgebung kommt. Das aus den 90er-Jahren stammende PAN-Gesetz widerspricht den Interessen und Bedürfnissen der arbeitenden Menschen. Eine bessere gesetzliche Regulierung der Arbeitszeiten und ein klares NEIN gegen eine weitere Ausdehnung der gesetzlichen Referenzperiode sind die Vorbedingungen für die notwendige Verbesserung der Arbeitsbedingungen. Wer Weltspitze in der Produktivität sein will, der muss die damit verbundene hohe Arbeitsintensität durch Arbeitszeitverkürzung kompensieren. Luxemburg hat eine der höchsten Arbeitszeitdauern in Europa. Die Zeit für die Einführung der gesetzlichen 6. Urlaubswoche ist jetzt gekommen. Dies ist der Weg gegen die zu hohe krankmachende Arbeitsbelastung, gegen Stress und Burn-out und für mehr Arbeitsmotivation und ein gutes Privatleben!

André Roeltgen
Président de l'OGBL

Un paquet social pour le Luxembourg:

Pour un meilleur travail et un meilleur revenu

Telle est la revendication centrale de l'OGBL à l'adresse du gouvernement. La politique du démantèlement social et de la mise à contribution fiscale qui, depuis 2005 et surtout depuis le déclenchement de la crise en 2008, a fortement affecté les petits et moyens revenus, doit être maintenant abandonnée au profit d'une politique venant améliorer durablement les conditions de travail, de vie et salariales des gens qui travaillent et de leur familles.

Le gouvernement a pour mission de mettre un terme au développement de la répartition injuste des revenus et de l'orienter sur des voies plus justes. Il y a un énorme retard à combler et les moyens en vue de ce nécessaire changement de cap existent.

La charge fiscale pour les petits et moyens revenus a augmenté de manière spectaculaire au cours des 15 dernières années, tandis que celle pour les entreprises et pour les revenus du capital a évolué en sens inverse. On ne peut plus parler de justice fiscale au Luxembourg. Le Luxembourg est devenu un paradis fiscal pour riches, tandis que les gens qui travaillent et leurs familles, sous la pression fiscale, enregistrent des pertes de pouvoir d'achat.

Le barème d'imposition n'a plus été adapté à l'évolution des prix depuis 2009. Des prix qui ont augmenté de plus de 14% depuis lors. Depuis les années 1990, toute une série de possibilités d'abattements fiscaux dont peuvent profiter les ménages normaux n'ont plus été adaptés ou bien ont été revus à la baisse. Par ailleurs, ce sont les ménages qui portent la principale charge des impôts indirects plus élevés et autres contributions. Pour cette raison, un allègement sensible des petits et moyens revenus doit être au centre des discussions dans le cadre de la réforme. L'accent est mis sur sensible!

Le Luxembourg a une bonne assurance-dépendance. Et elle n'est pas trop chère. L'OGBL rejette catégoriquement toute réforme qui vise à faire des économies par le biais d'une dégradation des prestations. Tout éloignement du système actuel en direction d'un soi-disant modèle graduel s'avère autant superflu que contreproductif. Un tel modèle n'apporterait pas d'améliorations en termes de qualité et de contrôle, mais produirait l'inverse. Un modèle graduel de soins viendrait ouvrir la voie pour une assurance-dépendance, plus facile à manipuler. Il entrainerait une propre dynamique en direction d'une dégradation des prestations. Par conséquent et au lieu

de cela, l'OGBL appelle le gouvernement à se concentrer sur les points faibles de l'assurance, pris de manière isolés et identifiés communément. Ce faisant, il ne peut y avoir qu'un seul objectif: améliorer encore davantage notre belle assurance!

L'OGBL rejette le projet de loi sur les prestations familiales. L'introduction d'un montant unique ne peut pas justifier que les familles qui, à partir du 1^{er} janvier 2016, mettront au monde deux, trois ou davantage d'enfants, subissent de lourdes pertes en matière d'allocations familiales: 9% pour deux enfants et 21% pour trois. 53% des familles seraient concernées par ces pertes. L'OGBL exige, sans pour autant que cela entraîne une augmentation des coûts, que le montant unique proposé par le gouvernement soit relevé. Le gouvernement ne devrait pas oublier qu'après la désindexation entreprise en 2006, les allocations familiales ont perdu 20% en valeur et le boni pour enfant, 16%. Par ailleurs, l'OGBL réclame qu'un mécanisme d'adaptation automatique des prestations familiales à l'évolution générale des salaires et des traitements, tel qu'il a été convenu dans le cadre de l'accord du 28 novembre 2014 entre le gouvernement et les syndicats, soit inscrit dans le projet de loi. Et puis, où reste la loi sur le congé parental?

Un meilleur travail. Dans la plupart des familles, on est à deux à aller travailler. Le gouvernement a promis une meilleure conciliation entre temps de travail et temps libéré du travail. Cette promesse restera vaine, si une législation progressiste du travail ne voit pas maintenant le jour. La loi PAN, qui date des années 1990, s'oppose aux intérêts et aux besoins des gens qui travaillent. Une meilleure régulation légale des horaires de travail et un NON sans ambiguïté à l'encontre d'un allongement de la période légale de référence constituent les conditions préalables à la nécessaire amélioration des conditions de travail. Quiconque veut être leader mondial en matière de productivité doit compenser l'importante intensité de travail qui lui est liée par une réduction du temps de travail. Le Luxembourg présente une des durées de travail les plus élevées d'Europe. Le moment est désormais venu pour l'introduction de la 6^e semaine de congé légal. Ceci est la voie pour lutter contre la charge de travail trop importante qui rend malade, contre le stress et le burn-out et pour stimuler la motivation à aller travailler ainsi que pour avoir une vie privée plus épanouie!

Comité national

L'OGBL exige un «paquet social», ici et maintenant!

Réuni le 22 septembre 2015 à la maison syndicale de Dudelange, le Comité national de l'OGBL, après avoir analysé la situation économique et sociale du pays, avoir fait le point sur l'évolution de plusieurs dossiers socio-politiques (organisation du temps de travail, réforme fiscale, réforme de l'assurance-dépendance, protection de l'emploi, ...) et pris acte du dépôt de divers projets de loi (prestations familiales, préretraites), a décidé d'initier une grande campagne d'information et de mobilisation. Cette campagne débouchera inmanquablement sur des actions syndicales si le gouvernement ne se décide pas enfin à changer de cap et à mettre en œuvre une politique sociale digne de ce nom. En d'autres termes, l'OGBL somme le gouvernement à mettre un «paquet social» sur la table.

La croissance est répartie: les ménages ont droit à leur part du gâteau

Pour l'OGBL, il serait tout à fait inacceptable que la population ne profite pas de l'insolente croissance économique que connaît à nouveau le pays depuis plus d'un an, d'autant plus que les ménages ont été fortement mis à contribution depuis 2006. Une tendance qui n'a d'ailleurs fait que prendre de l'ampleur depuis 2008 avec le déclenchement de la crise et les mesures d'austérité mises en place aussi bien sous l'ancien gouvernement, que sous l'impulsion de l'actuelle coalition.

Selon les derniers chiffres du Statec, le Luxembourg a connu en 2014 une croissance de 5,6%. Au premier semestre 2015 (par rapport au premier semestre 2014), la croissance a été de 4,9% et elle devrait toujours osciller entre 3 et 4% en 2016. Soit, une impressionnante croissance de plus de 12% en trois ans. Il serait par conséquent totalement inadmissible que la casse sociale

se poursuive et que le gouvernement maintienne, sans lui apporter d'importantes corrections, son soi-disant «paquet pour l'avenir». Au contraire, il est temps que le gouvernement change de cap politique et réinscrive en lettres majuscules dans son agenda que le progrès social est à nouveau à l'ordre du jour.

Pour une réforme fiscale animée par le souci de la justice et de l'équité

Parmi les dossiers prioritaires que doit comprendre le «paquet social» que réclame l'OGBL figure évidemment la future réforme fiscale annoncée par le gouvernement. Après deux décennies d'allègements fiscaux en faveur des entreprises et des classes sociales très privilégiées, au détriment du plus grand nombre (petits et moyens revenus, pensionnés), l'occasion doit enfin être saisie pour inverser cette évolution choquante. L'OGBL exige que la réforme de la fiscalité soit animée par le seul souci de la justice et de l'équité.

Pour l'OGBL, un abaissement supplémentaire du taux d'imposition auquel sont officiellement soumises les entreprises comme cela a récemment été suggéré par un membre du gouvernement serait par exemple tout à fait inacceptable lorsqu'on sait que le Luxembourg affiche pour les entreprises, après la Croatie, déjà le taux d'imposition le plus bas d'Europe. S'y ajoute qu'un très grand nombre de sociétés y échappe totalement aujourd'hui.

A l'inverse, l'imposition des ménages n'a, elle, cessé de progresser et ce, bien plus vite que leurs revenus. Une tendance qui touche essentiellement les bas et moyens revenus notamment en raison de la non-adaptation des barèmes à l'inflation depuis 2009 mais également du fait que le taux d'imposition le plus élevé s'applique déjà à partir d'un revenu annuel de l'ordre de 42 000 euros. L'OGBL exige par conséquent que dans le cadre de la réforme, la tranche de revenus non imposables («Nullzone»: actuellement jusqu'à 11 000 euros annuel) soit revue à la hausse, que les échelons existants soient davantage étalés en fonction de la progression des salaires et que des échelons supplémentaires soient introduits au-delà de l'actuel taux d'imposition maximale. Par ailleurs, l'OGBL demande à ce que les possibilités d'abattements fiscaux dont peut profiter le plus grand nombre soit à nouveau adaptés à l'évolution des salaires, ce qui n'est plus le cas depuis les années 1990. Enfin, l'OGBL plaide pour une imposition plus juste et donc plus forte des revenus du capital (dividendes, intérêts, loyers,

Tension avec les «communes du Sud»

Le syndicat Services publics de l'OGBL a fait part au Comité national qu'il est actuellement confronté à une proposition inacceptable de la part des représentants des «communes du Sud» («Südgemengen») dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail qui vaut dans ces 18 communes. Les «communes du Sud» envisagent en effet de dégrader drastiquement les salaires à l'embauche, et par conséquent les carrières de son futur personnel. Le Comité national a exprimé son soutien au syndicat professionnel, soulignant qu'une telle proposition devra être combattue par tous les moyens.

stocks options, etc.) dont la part est aujourd'hui honteusement faible.

Pour le maintien de la qualité de l'assurance-dépendance

Alors que la qualité des prestations de la si précieuse assurance-dépendance est déjà actuellement – et ce de manière inacceptable – remise en question par le soi-disant «paquet pour l'avenir» du gouvernement, l'OGBL souligne qu'il ne tolérera aucune dégradation du modèle sur lequel repose cette assurance sociale dans le cadre de la réforme annoncée de celle-ci. L'assurance-dépendance a fait ses preuves au cours du temps et si certains éléments restent certes perfectibles, rien ne justifie pour autant de dénaturer son modèle comme l'envisage pourtant le gouvernement.

Si, en raison de l'évolution démographique, le financement de l'assurance-dépendance devait à terme connaître des difficultés, l'OGBL propose tout d'abord d'augmenter la participation de l'Etat et d'envisager en second lieu l'introduction d'une cotisation patronale. Enfin, le cas échéant, l'OGBL ne s'opposerait pas à l'éventualité d'une augmentation de la cotisation pour les assurés si cela permet de sauvegarder le modèle actuel de l'assurance dépendance et la qualité des prestations offertes.

Pour une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle

L'OGBL exige ensuite que la révision envisagée de la loi PAN («plan d'action en faveur de l'emploi»), qui depuis son introduction dans les années 1990 nuit gravement aux intérêts du salariat, soit saisie pour améliorer les conditions de travail au Luxembourg.

La révision de la loi PAN doit viser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée. L'OGBL réclame dans ce contexte que la loi vienne mieux réglementer l'organisation du temps de travail, alors qu'actuellement elle laisse toute latitude au patronat. L'OGBL s'oppose aussi par conséquent et de toute sa force à un allongement de la période de référence tel que le préconise l'UEL. L'OGBL plaide enfin en faveur de l'introduction d'une sixième semaine de congé légal.

Pour une meilleure protection de l'emploi, véritable moyen de lutter contre le chômage

Sur tous les dossiers liés à la protection de l'emploi, l'OGBL doit malheureusement constater que les discussions qui ont cours au sein de différents groupes de travail avec le gouvernement et l'UEL piétinent. Une situation inacceptable, d'autant plus qu'une meilleure protection de l'emploi comme la défend l'OGBL constituerait un véritable moyen de lutter contre le chômage, ce qui devrait constituer une priorité.



Le paquet social que réclame l'OGBL devra ainsi également comprendre des avancées significatives sur tous les points touchant à la protection de l'emploi (plan maintien emploi, plan social, licenciements économiques, etc.).

Allocations familiales, préretraite, emploi approprié, salaire social minimum, médecine du travail

En ce qui concerne le projet de loi sur les allocations familiales qui a été déposé récemment par le gouvernement, l'OGBL s'offusque qu'il ne prévoit pas de mécanisme périodique d'adaptation des montants. Il exige l'introduction d'un tel mécanisme et demande à ce que le volume global des allocations familiales soit maintenu, contrairement à ce qui est actuellement prévu.

La réforme de la préretraite comme l'envisage le gouvernement est également loin de satisfaire les attentes de l'OGBL, sans compter les amendements au projet de règlement sur les critères de l'emploi approprié où il semblerait que le gouvernement persiste à combattre les chômeurs plutôt que le chômage.

L'OGBL maintient par ailleurs sa revendication visant une revalorisation plus que légitime du salaire social minimum de l'ordre de 10% et celle visant la création d'un service unique de médecine du travail.

Réfugiés: l'OGBL appelle au respect inconditionnel de la convention de Genève

Alors que l'UE peine, de manière honteuse, à apporter une réponse appropriée à l'arrivée de réfugiés sur le continent qui tentent tout simplement de fuir leur pays en guerre, le Comité national de l'OGBL a tenu à exprimer toute sa solidarité avec les migrants. L'OGBL a jugé tout à fait inacceptable l'attitude d'un certain nombre d'États-membre de l'UE hostiles à l'accueil de ces populations et a appelé au respect inconditionnel de la convention de Genève (reprise dans le traité de Lisbonne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE) qui contraint les États signataires à offrir le droit d'asile et interdit strictement de renvoyer dans son pays toute personne qui y est persécutée. L'OGBL se dit d'autant plus scandalisé par l'attitude des pays hostiles à l'accueil des réfugiés que la plupart d'entre eux sont précisément coresponsables de la situation actuelle, ayant contribué à la déstabilisation politique et sociale des pays d'origine de ces migrants en participant aux interventions militaires qui ont été menées à partir de 2003 sous l'égide des États-Unis.

OGBL-Nationalvorstand

Der OGBL fordert ein „Sozialpaket“, hier und sofort!

In seiner Sitzung vom 22. September 2015 in der „Maison syndicale“ in Düdelingen hat der OGBL-Nationalvorstand, nachdem er die wirtschaftliche und soziale Lage des Landes analysiert hat, nachdem er das Weiterkommen auf mehreren soziopolitischen Gebieten überprüft hat (Organisation der Arbeitszeit, Steuerreform, Pflegeversicherungsreform, Arbeitsschutz...) und nachdem er das Einreichen mehrerer Gesetzesprojekte zur Kenntnis genommen hat (Familienleistungen, Vorruhestand), sich dazu entschlossen, eine umfangreiche Informations- und Mobilisationskampagne zu starten. Diese Kampagne wird unweigerlich zu gewerkschaftlichen Aktionen führen, sollte die Regierung sich nicht dazu entschließen, ihre Marschroute zu ändern, und endlich eine Sozialpolitik in die Wege zu leiten, die diesen Namen auch wirklich verdient. In andern Worten fordert der OGBL die Regierung dazu auf, ein „Sozialpaket“ vorzulegen.

Das Wachstum hat wieder eingesetzt: die Haushalte haben Recht auf ihren Anteil am Kuchen

Für den OGBL wäre es total unannehmbar, wenn die Bevölkerung nicht vom erheblichen Wirtschaftswachstum profitieren würde, das das Land seit einem Jahr wieder erlebt, und das umso mehr als die Haushalte seit 2006 sehr stark in die Pflicht genommen wurden. Diese Tendenz hat sich übrigens seit 2008 verstärkt, mit dem Ausbruch der Krise und mit den Austeritätsmaßnahmen, die sowohl von der alten Regierung als auch unter dem Impuls der jetzigen Koalition eingeleitet wurden.

Laut den neuesten Zahlen vom Statec hat Luxemburg im Jahr 2014 ein Wachstum von 5,6% gekannt. Im ersten Semester 2015 (im Vergleich zu 2014), gab es ein Wachstum von 4,9% und es müsste 2016 zwischen 3 und 4% schwanken. Dies bedeutet also ein beeindruckendes Wachstum von

mehr als 12% über drei Jahre. Es wäre demnach vollkommen unannehmbar, wenn der Sozialabbau weiterginge und wenn die Regierung, ohne daran irgendwas zu ändern, an ihrem sogenannten „Zukunftspaket“ festhalten würde. Im Gegenteil, es wäre an der Zeit, dass die Regierung ihre politische Orientierung ändert und mit großen Lettern in ihren Terminkalender vermerkt, dass der Sozialfortschritt wieder auf der Tagesordnung steht.

Für eine Steuerreform, im Bestreben nach Gerechtigkeit und Ausgeglichenheit

Unter den vorrangigen Punkten, die im „Sozialpaket“, das vom OGBL gefordert wird, enthalten sind, befindet sich natürlich die von der Regierung angekündigte Steuerreform. Nach zwei Jahrzehnten Steuererleichterungen für die Unternehmen und der besonders privilegierten Sozialklassen, auf Kosten der Mehrheit (kleine und mittlere Einkommen, Rentner), muss die Gelegenheit endlich genutzt werden, um diese schockierende Tendenz umzukehren. Der OGBL verlangt, dass das einzige Bestreben der Steuerreform, Gerechtigkeit und Ausgeglichenheit ist.

Für den OGBL wäre eine zusätzliche Herabsetzung des Steuersatzes, der offiziell für die Unternehmen gilt, wie das kürzlich von einem Regierungsmitglied nahegelegt wurde, zum Beispiel total unannehmbar, wenn man weiß, dass in Luxemburg, nach Kroatien, jetzt schon der niedrigste Steuersatz in Europa für die Unternehmen gilt. Dazu kommt, dass ein Großteil der Unternehmen heutzutage überhaupt keine Steuern zahlt.

Im Gegenteil hat die Besteuerung der Haushalte nicht aufgehört zu wachsen, und das viel schneller als deren Einkommen. Dies ist eine Tendenz, die hauptsächlich die kleinen und mittleren Einkommen betrifft, besonders wegen der Nichtanpassung der Steuertabelle an die Inflation seit 2009, aber auch dadurch, dass der höchste Steuersatz bereits bei einem Jahreseinkommen von 42.000 Euro angewendet wird. Der OGBL verlangt demnach, im Rahmen der Reform, die nicht-steuerpflichtigen Einkommen („Nullzone“: zurzeit liegt der Freibetrag bei 11.000 Euro im Jahr) erhöht werden, dass die bestehenden Gehaltsstufen ausgeweitet werden im Verhältnis zur Lohnsteigerung, und dass zusätzliche Gehaltsstufen eingeführt werden, über den heutigen maximalen Steuersatz hinaus. Des Weiteren setzt sich der OGBL dafür ein, dass die Möglichkeiten der Steuerermäßigung, von denen die Meisten profitieren können, wieder an die Lohnentwicklung angepasst wird, was seit 1990 nicht mehr der Fall ist. Schließlich fordert der OGBL

Spannungen mit den „Südgemeinden“

Das OGBL-Syndikat Öffentliche Dienste hat dem Nationalvorstand mitgeteilt, dass es zurzeit mit einem unannehmbaren Vorschlag seitens der Vertreter der „Südgemeinden“ konfrontiert ist, und das im Rahmen der Erneuerung des in den 18 betroffenen Gemeinden gültigen Kollektivvertrags. Die „Südgemeinden“ haben es tatsächlich vor, die Einstellungs-löhne drastisch zu verschlechtern, und somit auch die Laufbahn ihrer zukünftigen Arbeitnehmer. Der Nationalvorstand hat dem Berufssyndikat seine Unterstützung zugesagt, und unterstrich, dass ein solcher Vorschlag mit allen Mitteln bekämpft werden muss.

eine gerechtere Besteuerung, und also eine verstärkte Besteuerung der Kapitaleinkommen (Dividenden, Zinsen, Mieten, Stock Options usw.), deren Anteil heute beschämend niedrig ist.

Für die Beibehaltung der Qualität der Pflegeversicherung

Während die Qualität der Dienstleistungen, die durch diese so wertvolle Pflegeversicherung durchgeführt werden, jetzt schon auf eine unannehmbare Art und Weise durch das sogenannte „Zukunftspaket“ der Regierung in Frage gestellt wird, so unterstreicht der OGBL, dass er, im Rahmen deren angekündigter Reform, nicht die geringste Verschlechterung des Modells tolerieren wird, das auf dieser Sozialversicherung fußt. Die Pflegeversicherung hat sich im Laufe der Zeit bewährt, und auch wenn noch einige ihrer Elemente verbesserungswürdig sind, so gibt es jedoch keine Rechtfertigung für die Verschlechterung ihres Modells, so wie die Regierung dies vorhat.

Wenn wegen der demografischen Entwicklung die Finanzierung der Pflegeversicherung irgendwann schwierig würde, so schlägt der OGBL vor, zuerst den staatlichen Beitrag zu erhöhen und an zweiter Stelle einen Arbeitgeberbeitrag einzuführen. Zum Schluss hätte der OGBL, bei Bedarf, nichts gegen eine mögliche Beitragserhöhung für die Versicherten, wenn dies es ermöglicht, das aktuelle Modell der Pflegeversicherung sowie die Qualität der gebotenen Dienstleistungen beizubehalten.

Für einen besseren Ausgleich zwischen Privat- und Berufsleben

Der OGBL verlangt anschließend, dass die vorgesehene Änderung des PAN-Gesetzes („Aktionsplan zugunsten der Arbeitsplätze“), das seit seiner Einführung in den 90er-Jahren den Interessen der Arbeitnehmer stark schadet, genutzt wird, um die Arbeitsbedingungen in Luxemburg zu verbessern.

Die Änderung des PAN-Gesetzes muss einen besseren Ausgleich zwischen Berufs- und Privatleben ermöglichen. Der OGBL verlangt in diesem Zusammenhang, dass das Gesetz die Arbeitszeitorganisation besser regelt, im Gegensatz zur aktuellen Situation, in der das Gesetz den Arbeitgebern freie Hand lässt. Demnach widersetzt sich der OGBL auch, und zwar mit all seiner Kraft, gegen eine Verlängerung der Referenzperiode, so wie es die UEL befürwortet. Schließlich setzt der OGBL sich auch noch für die Einführung einer sechsten Woche gesetzlichen Urlaubs ein.

Für einen besseren Arbeitsschutz, wahres Mittel zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit

Zu all den Themen im Zusammenhang mit dem Arbeitsschutz muss der OGBL leider feststellen, dass sämtliche laufenden Gespräche in den verschiedenen Arbeitsgruppen

mit der Regierung und der UEL auf der Stelle treten. Dies ist eine unannehmbare Situation, umso mehr ein besserer Arbeitsschutz, wie ihn der OGBL verteidigt, ein wahres Mittel zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit darstellen würde, was vorrangig sein müsste.

Das Sozialpaket, das vom OGBL verlangt wird, muss so auch bedeutsame Fortschritte beinhalten, in allem, was den Arbeitsschutz betrifft (Arbeitserhaltungsplan, Sozialplan, wirtschaftsbedingte Entlassungen usw.).

Familienzulagen, Vorruhestand, passende Arbeitsstelle, sozialer Mindestlohn, Arbeitsmedizin

Bezüglich des Gesetzesprojekts über die Familienzulagen das von der Regierung eingereicht wurde ärgert sich der OGBL über die Tatsache, dass kein regelmäßiger Anpassungsmechanismus vorgesehen ist. Er fordert die Einführung eines solchen Mechanismus und verlangt, dass das Gesamtvolumen der Familienzulagen erhalten bleibt, ganz im Gegensatz zu dem was zurzeit vorgesehen ist.

Die Reform des Vorruhestands, so wie die Regierung sie vorsieht ist ebenfalls weit davon entfernt, die Erwartungen des OGBL zu erfüllen, ohne dabei die Änderungen des Reglemententwurfs über die Kriterien eines passenden Arbeitsplatzes zu erwähnen, bei denen es so scheint, als ob die Regierung weiterhin mehr die Arbeitslosen als die Arbeitslosigkeit bekämpft.

Der OGBL besteht zudem auf seiner Forderung hinsichtlich einer mehr als berechtigten Aufwertung des sozialen Mindestlohns um 10% sowie der Schaffung einer einzigen Dienststelle für Arbeitsmedizin.

Flüchtlinge: der OGBL fordert zum bedingungslosen Respekt der Genfer Konvention auf

Während die EU auf beschämende Weise mit Schwierigkeiten konfrontiert ist, eine passende Lösung für die Ankunft der Flüchtlinge auf dem Kontinent zu finden, die einfach nur versuchen vor dem Krieg in ihrem Herkunftsland zu fliehen, hat der OGBL-Nationalvorstand mit Nachdruck seine Solidarität gegenüber den Migranten bekundet. Der OGBL findet die Einstellung einer gewissen Zahl von EU-Mitgliedstaaten total unannehmbar, die es ablehnen diese Populationen aufzunehmen, und hat zum bedingungslosen Respekt der Genfer Konvention aufgerufen (die im Lissabonner Vertrag sowie in der Grundrechtecharta der EU wiederzufinden ist), die die Unterzeichnerstaaten dazu verpflichten, jedem verfolgten Menschen Asyl zu gewähren, und es strikt verbietet ihn in sein Herkunftsland zurückzuschicken. Der OGBL zeigt sich umso mehr entsetzt über die Einstellung der Länder, die gegen die Aufnahme von Flüchtlingen sind, da die meisten von ihnen in der Tat für die aktuelle Situation mitverantwortlich sind, weil sie zur politischen und sozialen Destabilisierung der Herkunftsländer dieser Migranten beigetragen haben, indem sie seit 2003 an den militärischen Eingriffen unter Leitung der USA teilgenommen haben.

Contre les accords TTIP et CETA

TTIP et CETA

1. ... **méprisent notre démocratie.** Les négociations se déroulent à huis clos et les documents de négociations ne sont pas rendus publics.
2. ... **mettent nos parlements nationaux sous tutelle.** Ces derniers seront dépourvus de leurs compétences et de leurs pouvoirs: à l'avenir, chaque pays européen qui voudra voter de nouvelles lois sera contraint de trouver préalablement un arrangement avec l'UE et les Etats-Unis, dans le cadre de la dite «coopération réglementaire». A l'avenir, nos parlements nationaux seront ignorés lorsqu'il s'agira de prendre des décisions importantes. Le TTIP pourra à tout moment faire l'objet de développements, y compris dans des domaines cruciaux, par le biais d'une «commission d'experts», sans consultation aucune des parlements nationaux (ce qui est appelé le «living agreement»).
3. ... **placent les intérêts des multinationales avant l'intérêt général.** Par la dite «protection des investisseurs», les entreprises pourront introduire à l'encontre de pays membres, des demandes en réparation pour une potentielle perte de profits non réalisés, ce qui leur permettra d'exiger des sommes faramineuses. En clair cela signifie: dès qu'un pays membre voudra mettre en place des normes sociales élevées dans l'intérêt général, en renforçant ses lois, il risquera de devoir payer des amendes dont les montants pourront facilement atteindre des millions, sinon des milliards d'euros. Quel pays osera encore prendre l'initiative de voter des lois fortes en faveur de l'intérêt général?
4. ... **anéantissent nos structures juridiques.** L'intérêt général sera mis non seulement à l'écart, mais il est également prévu de laisser à des tribunaux d'arbitrage «privés» – et non plus aux tribunaux classiques – le soin de trancher la question du bien-être général. De cette manière, notre état de droit se verra abrogé!
5. ... **affaiblissent les normes sociales et remettent en question nos acquis sociaux!** Grâce à nos antécédents historiques, les acquis sociaux sont bien plus développés en Europe qu'en Amérique du Nord. A ce jour, les Etats-Unis refusent d'adhérer à

bon nombre de Conventions internationales du secteur social. Les normes sociales, les droits de participation des salarié(e)s risquent ainsi de disparaître progressivement, une «approche du saucissonnage» qui ne nous est pas étrangère et qui risquera d'empêcher toute chance d'amélioration.

6. ... **réduisent de manière radicale la protection de la santé, de l'environnement ainsi que les droits des consommateurs.** Dans le domaine de l'environnement, les Etats-Unis ignorent complètement le principe de précaution (c.à d. permettre de prévenir dès le départ tout risque de dommage environnemental); à l'inverse, les américains autorisent a priori la mise sur le marché de produits dont les effets néfastes devront être prouvés après-coup par les consommateurs lésés. L'interdiction de pesticides et de substances dangereuses, une agriculture durable (surtout biologique), l'amélioration des normes en matière de santé ... tous ces acquis sont remis en question.

7. ... **visent la privatisation des services publics.** Les contraintes sociales et écologiques lors d'appels d'offres seront inhibées, les communes devront se justifier davantage si elles ne lancent pas d'appels d'offres pour certains services (transport public, eau, etc...).

8. ... **n'ont pas de réels avantages économiques, bien au contraire!** Les prétendus avantages économiques sont pour le moins fragiles et instables. Le fait que même les défenseurs de ces accords ne publient plus de pronostics concrets devrait nous inciter à réfléchir quant à leurs soi-disant bienfaits. L'euphorie initiale a cédé la place à la crainte d'une pression concurrentielle grandissante, d'une dérégulation, du transfert des emplois et du renforcement des multinationales au détriment de la classe moyenne et de l'économie régionale!

9. ... **s'avèrent plutôt douteux sous un angle géopolitique** car de nouveaux fossés avec la Russie, la Chine et le marché asiatique se creuseront.

10.

OKTOBER 2015



www.stop-ttip.org

MANIFESTATION

Luxembourg-Ville – 11.00 Place Clairefontaine

**FIR DEMOKRATIE, SOZIAL-, ËMWELT- A
VERBRAUCHERSCHUTZSTANDARDEN.**

**POUR LE MAINTIEN DES VALEURS
DÉMOCRATIQUES, SOCIALES ET
ÉCOLOGIQUES AINSI QUE DE LA
PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

Plateforme contre le TTIP/TAFTA et plateforme Stop TTIP: Action Solidarité Tiers Monde, Aleba, Bio-Lëtzebuerg - Vereenegung fir Bio-Landwirtschaft Lëtzebuerg asbl, Caritas Luxembourg, Cercle de coopération des ONG de développement, CGFP, Fairtrade Lëtzebuerg a.s.b.l, FGFC, FNCTTFEL, Greenpeace Luxembourg, LCGB, Lëtzebuenger Jongbaueren a Jongwënzer a.s.b.l., Mouvement écologique, natur&ëmwelt a.s.b.l., OGBL, Stop Tafta Luxembourg, Syprolux, Union luxembourgeoise des consommateurs.

Anstieg der Preise für die Bewohner der Altenheime

Der OGBL ruft die Regierung dazu auf, dringend einzugreifen

Mit großem Ärger stellt der OGBL fest, dass das Paket der Sparmaßnahmen, das vergangenes Jahr von der Regierung beschlossen und fälschlicherweise „Zukunftspak“ genannt wurde, langsam aber sicher die so gefürchteten verheerenden Folgen nach sich zieht. Einige Altenheime haben in der Tat kürzlich ihren Einwohnern mitgeteilt, dass die Aufenthaltspreise in nächster Zukunft erhöht würden. Eine unsoziale Maßnahme, die merklich der neuen, von der „Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance-dépendance (CEO)“, geführten Politik entspricht, die seit Januar 2015 einschränkendere Kriterien für die Gewährung von Leistungen anwendet.

Der OGBL zeigt sich hier umso mehr entsetzt, da das Abkommen, das am 28. November 2014 zwischen den repräsentativen Gewerkschaften und der Regierung vereinbart wurde, hier ganz einfach von der Exekutive mit Füßen getreten wird. Die Regierung hatte sich nämlich

dazu verpflichtet, dass die vorgesehenen Maßnahmen den Empfängern der Pflegeversicherung nicht schaden würden. Dies ist jedoch genau das was passiert.

Der OGBL verurteilt ebenfalls den unfairen Charakter der von einigen Pflegedienstleistern beschlossenen Maßnahme, und zwar, dass die Zusatzkosten, die durch die vom CEO geführte Politik entstehen, allein von den Pflegeversicherungsempfängern getragen werden müssen.

Der OGBL fordert die Außerkraftsetzung der neuen Kriterien und widersetzt sich kategorisch jeglicher Preiserhöhung für die Einwohner in den Altenheimen. Der OGBL bittet die Regierung darum, dringend in dieser Sache einzugreifen, um den abhängigen Personen sämtliche zusätzlichen Kostenbeiträge zu ersparen.

Augmentation des prix pour les pensionnaires des maison de retraite

L'OGBL appelle le gouvernement à intervenir d'urgence

C'est avec un sentiment de colère que l'OGBL constate que le paquet de mesures d'économie décidé l'année dernière par le gouvernement et faussement baptisé «paquet pour l'avenir» («Zukunftspak») commence tout doucement à produire ses effets dévastateurs tant redoutés. Certaines maisons de retraite viennent en effet d'annoncer à leurs pensionnaires que les prix des séjours allaient prochainement augmenter. Une mesure anti-sociale qui répond visiblement à la nouvelle politique pratiquée par la Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance-dépendance (CEO) qui applique depuis janvier 2015 des critères plus restrictifs pour l'octroi des prestations.

L'OGBL se dit d'autant plus indigné que l'accord conclu le 28 novembre 2014 entre le gouvernement et les syndicats représentatifs au niveau national est ici tout simplement bafoué par l'exécutif. Le gouvernement s'était en effet engagé à ce que les mesures envisagées ne portent pas préjudice aux bénéficiaires de l'assurance-dépendance. C'est pourtant précisément ce qui est en train de se produire.

L'OGBL condamne également le caractère peu équitable de la mesure décidée par certains prestataires de soins qui ont donc décidé de faire porter aux seuls bénéficiaires de l'assurance-dépendance la charge supplémentaire qui découle de la nouvelle politique appliquée par la CEO.

L'OGBL exige l'abrogation de ces nouveaux critères et s'oppose catégoriquement à toute augmentation des prix des séjours en maison de retraite. L'OGBL appelle enfin le gouvernement à intervenir d'urgence dans ce dossier pour préserver les personnes dépendantes de toute participation supplémentaire à leur prise en charge.



Amendements au projet de règlement concernant les critères de l'emploi approprié

Le gouvernement persiste à combattre les chômeurs plutôt que le chômage

L'OGBL a pris acte des amendements au projet de règlement grand-ducal sur les critères de l'emploi approprié, qui ont été récemment transmis pour avis par le ministre du Travail et de l'Emploi au Conseil d'Etat et aux chambres professionnelles. Il s'étonne que, malgré la période de gestation assez longue, les amendements sur la table ne concernent que des questions de forme ou apportent des clarifications (dont notamment la définition de l'«empêchement» et de la «circonstance grave» justifiant le refus de travail du demandeur d'emploi) en réaction aux commentaires formulés par le Conseil d'Etat dans son avis du 21 octobre 2014. L'OGBL est sidéré du fait que le ministre du Travail ait fait le choix de nullement prendre en considération les critiques et propositions faites par l'OGBL, ni celles, par ailleurs, formulées dans l'avis de la Chambre des salariés (CSL). L'orientation du texte reste généralement celle consistant à «serrer la vis» à l'encontre des demandeurs d'emploi, qui apparaissent comme seuls responsables de leur situation et se trouvent forcés à accepter pratiquement n'importe quel emploi et à n'importe quel prix. Or, en même temps, le gouvernement n'entreprend rien pour garantir par exemple que l'obligation légale de notification des postes vacants soit respectée par les employeurs!

La principale innovation introduite par les amendements concerne l'inclusion de l'aide au réemploi perçue, le cas échéant, à côté de l'indemnité de chômage complet, pour le calcul de la rémunération d'un emploi jugé «approprié» (c'est-à-dire que le chômeur n'est pas en mesure de refuser). L'OGBL n'est pas favorable à cette approche, qui en fin de compte est une autre dégradation pour le demandeur d'emploi. Il faut d'ailleurs se demander pourquoi le gouvernement choisit d'inclure une référence à l'actuel système d'aide au réemploi au lieu d'attendre la réforme promise.

Pour le reste, ce projet reprend toutes les mesures que l'OGBL avait critiquées lors du dépôt du projet de règlement grand-ducal comme une pénalisation unilatérale du demandeur d'emploi:

- l'imposition de la condition d'accepter un temps partiel pour les demandeurs d'emploi ayant travaillé auparavant à temps plein après 3 mois de chômage (au lieu de 12 mois actuellement)
- de même, l'exigence vis-à-vis des demandeurs

d'emploi ayant travaillé à temps partiel de «devenir flexible» (!) et d'accepter de travailler plus d'heures que dans l'emploi précédent

- l'abolition du motif de refus lié au temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail
- l'abolition – en parallèle – de l'aide à la mobilité géographique, ainsi que de l'aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique
- l'absence de prise en compte de la situation familiale, alors que le gouvernement ne cesse de répéter son engagement pour une meilleure conciliation entre emploi et vie familiale

Le projet de règlement grand-ducal ne contient par ailleurs toujours pas de critère par rapport au type de contrat et en particulier du caractère temporaire ou non de l'emploi en question. Le demandeur d'emploi risque ainsi de se retrouver au chômage après quelques mois ou d'être soumis à une succession de contrats à durée déterminée, voire de postes en intérimaire.

Les définitions des motifs possibles de refus restent sommaires et floues. L'OGBL demande que les critères appliqués ainsi que les motifs valables de refuser un emploi soient définis de manière beaucoup plus précise afin d'éviter des appréciations subjectives et des décisions arbitraires.

Pour l'OGBL, le projet actuellement sur la table ne mènera qu'à davantage de précarité pour les salariés et les demandeurs d'emploi et ne résoudra en rien la situation du chômage. Il demande par conséquent qu'il soit retravaillé de fond en comble après concertation préalable avec les partenaires sociaux. Par ailleurs, l'OGBL est d'avis qu'au lieu de s'acharner contre les chômeurs, il faudrait combattre concrètement l'augmentation du chômage en agissant sur la protection de l'emploi, notamment en mettant en œuvre des réformes dans l'intérêt des salariés au niveau du licenciement économique, du plan social et du plan de maintien dans l'emploi.



Abänderungsanträge zum Entwurf des Reglements über die Kriterien eines passenden Arbeitsplatzes

Die Regierung bekämpft weiterhin die Arbeitslosen statt die Arbeitslosigkeit

Der OGBL hat die Abänderungsanträge zum Projekt des großherzoglichen Reglements über die Kriterien eines passenden Arbeitsplatzes zur Kenntnis genommen. Diese wurden kürzlich vom Arbeits- und Beschäftigungsminister zur Begutachtung an den Staatsrat und an die Berufskammern übergeben. Er wundert sich, dass trotz ihrer ziemlich langen Entstehungsgeschichte, die Abänderungsanträge die auf dem Tisch liegen nur formale Fragen betreffen oder Aufklärungen bringen (unter anderem die Definition der „Verhinderung“ und des „schwerwiegenden Umstands“, die die Ablehnung einer Arbeit vom Arbeitssuchenden rechtfertigen), und dies als Reaktion auf die Kommentare, die vom Staatsrat am 21. Oktober 2014 abgegeben wurden. Der OGBL ist entsetzt darüber, dass der Arbeitsminister sich dazu entschieden hat, weder die Kritiken und die Vorschläge des OGBL, noch die, die die Arbeitnehmerkammer (CSL) geäußert hat, in Betracht zu ziehen. Die Orientierung des Textes bleibt insgesamt die, um die „Schrauben für die Arbeitslosen fester anzuziehen“, die so als die einzigen Verantwortlichen ihrer Situation da stehen, und sich gezwungen sehen praktisch jede Arbeit, unter welchen Bedingungen auch immer, anzunehmen. Gleichzeitig unternimmt die Regierung jedoch nichts, um sicherzustellen, dass die gesetzliche Pflicht, freie Plätze zu melden, von den Arbeitgebern befolgt wird!

Die Haupterneuerung, die durch die Abänderungsanträge eingeführt wurde, betrifft die Einbeziehung der „Aide au réemploi“, die, gegebenenfalls zusammen mit der gesamten Arbeitslosenentschädigung benutzt wird, für die Berechnung des Lohns einer Arbeit, die als „passend“ angesehen ist (d.h., dass der Arbeitslose diese Arbeit nicht ablehnen kann). Der OGBL steht dieser Herangehensweise, bei der es sich um eine Weitere Verschlechterung für den Arbeitslosen handelt, nicht positiv gegenüber. Die Frage muss jedoch gestellt werden, warum die Regierung auf das aktuelle System der „Aide au réemploi“ verweist, anstatt auf die versprochene Reform zu warten.

Darüber hinaus übernimmt dieses Projekt sämtliche Maßnahmen, die der OGBL beim Einreichen des Projekts des großherzoglichen Reglements kritisiert hatte, wie zum Beispiel eine einseitige Bestrafung des Arbeitssuchenden:

- Die Auferlegung der Bedingung für die Arbeitnehmer die vorher einen Vollzeitjob hatten, eine Teilzeit-

arbeit schon nach drei Monaten Arbeitslosigkeit zu akzeptieren (statt bisher nach zwölf Monaten)

- Ebenso die Forderung an die Arbeitssuchenden, die einer Teilzeitarbeit nachgingen, „flexibel“ (!) zu werden, indem sie akzeptieren, mehr Stunden zu arbeiten, als bei ihrer vorherigen Arbeit.
- Die Abschaffung des Verweigerungsmotivs, das mit der Fahrtzeit zwischen Arbeit und Zuhause zusammenhängt.
- Die Abschaffung – gleichzeitig – des Zuschusses für geografische Mobilität sowie der Hilfe zur Schaffung von Arbeitsplätzen von sozial-wirtschaftlichem Nutzen
- Die Nicht-Beachtung der Familiensituation, obwohl die Regierung es nicht müde wird zu wiederholen, dass sie sich für einen besseren Ausgleich zwischen Berufs- und Familienleben einsetzt

Das Projekt des großherzoglichen Reglements sieht außerdem immer noch keine Bestimmung bezüglich der zeitbegrenzten oder nicht-zeitbegrenzten betreffenden Arbeit vor. Der Arbeitssuchende läuft demnach Gefahr, nach wenigen Monaten erneut arbeitslos zu sein oder eine ganze Reihe von aufeinanderfolgenden zeitbegrenzten Jobs zu bekommen, wenn nicht sogar Interimsarbeiten.

Die Bestimmungen der möglichen Ablehnungsursachen bleiben oberflächlich und unklar. Der OGBL verlangt, dass die angewandten Kriterien sowie die gültigen Ursachen, eine Arbeit abzulehnen, viel genauer definiert werden, um subjektive Einschätzungen und willkürliche Entscheidungen zu vermeiden.

Für den OGBL wird das zurzeit vorliegende Projekt zu mehr Unsicherheit für die Arbeitnehmer und die Arbeitssuchenden führen und wird das Problem der Arbeitslosigkeit nicht im Geringsten lösen. Er verlangt also, dass das Projekt von Grund auf aufgearbeitet wird und zwar nach vorheriger Absprache mit den Sozialpartnern. Darüber hinaus ist der OGBL der Meinung, dass, anstatt immer wieder die Arbeitslosen anzugreifen, man auf konkrete Weise die Zunahme der Arbeitslosigkeit bekämpfen müsste, indem man den Schutz des Arbeitsplatzes verbessert, unter anderem durch die Umsetzung von Reformen im Interesse der Arbeitnehmer, wenn es sich um Entlassungen aus wirtschaftlichen Gründen, um Sozialpläne oder um den Arbeitsplatzhaltungsplan handelt.

Labor Day et rentrée sociale

Le 7 septembre, l'OGBL et la FNCTTFEL se sont rendus au cimetière américain de Hamm à l'occasion du «Labor Day», l'équivalent aux États-Unis de notre 1^{er} mai, pour rendre hommage, comme chaque année depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, aux jeunes travailleurs américains, qui, en tant que soldats, ont payé de leur vie pour contribuer à libérer le Luxembourg du joug nazi.

Cette cérémonie solennelle a été suivie le même jour d'une réception au Casino syndical de Bonnevoie au cours de laquelle, le président de l'OGBL, André Roeltgen, a esquissé les principaux enjeux socio-politiques en cette rentrée sociale.



Labor Day und soziale Rentrée

Am 7. September begaben sich OGBL und FNCTTFEL, bei Gelegenheit des Labor Day, dem amerikanischen Äquivalent unseres 1. Mai, auf den amerikanischen Friedhof in Hamm, um, wie jedes Jahr seit Ende des 2. Weltkriegs, den jungen amerikanischen Arbeitern zu gedenken, die, als Soldaten, die Befreiung Luxemburgs vom Nazijoch mit ihrem Leben bezahlten.

Auf diese feierliche Zeremonie folgte am gleichen Tag ein Empfang im Casino syndical in Bonnevoie, bei der OGBL-Präsident André Roeltgen die wichtigsten sozio-politischen Themen der sozialen Rentrée angeschnitten hat.

Die Studenten spüren die Auswirkungen der Verschlechterungen bei den Studienbörsen

Vor kurzem hat der Dachverband der Studentenzirkel ACEL, der 2014 noch die von Hochschulminister Claude Meisch eingebrachte Reform der Studienbörsen in großen Teilen mitgetragen hat, auf die Auswirkungen der Reform auf die finanzielle Situation der Studenten, insbesondere aus einkommensschwächeren Familien aufmerksam gemacht. Das neue Gesetz hat, nach den Ergebnissen der Studie der ACEL, zu einer Erhöhung der sozialen Ungleichheit innerhalb der Studentenschaft geführt; sie fordert dementsprechend Verbesserungen gerade für die Studenten aus Familien mit niedrigeren Einkommen. Die ACEL übernimmt damit nachträglich die bereits im Vorfeld der Reform vom OGBL vertretene Position.

Laut der ACEL-Studie begnügen sich Studenten aus einem reichen Elternhaus mit dem Basisstipendium, während Studenten deren Eltern über ein kleines bis mittleres Einkommen verfügen, zu fast drei Vierteln zusätzlich ein Darlehen aufnehmen und mit Schulden ins Berufsleben starten. Noch stärker ist die Diskrepanz betreffend die Finanzierung des Studiums durch einen Nebenjob: während die Kinder von Niedrigverdienern zu 45% zusätzlich zu ihrem Studium arbeiten, ist dies nur bei 13% bei den höheren Einkommenskategorien der Fall. Arbeit neben dem Studium bedeutet nicht nur eine höhere Belastung für die betroffenen Studenten, sondern ebenfalls weniger Zeit für das eigentliche Studium. Die Kinder von Niedrigverdienern werden von vornherein gegenüber den Kindern von Besserverdienern benachteiligt.

Diese Zahlen zeigen, dass die angebliche „Autonomie“ des Studenten, die durch die Studienbörsenreform gefördert werden sollte, bloßes Wunschdenken ist, und die Reform die bestehenden sozialen Ungleichheiten zwischen den Studenten noch vertieft hat. Der OGBL sieht sich folglich in seiner Kritik am Gesetz von 2014 vollumfänglich bestätigt.

Er erinnert in diesem Zusammenhang an seine damaligen Forderungen und erwartet sich von der Regierung, dass das Gesetz nachgebessert wird.

Das Basisstipendium ist zu niedrig angesetzt, ein Anpassungsmechanismus der Beihilfen an die Lebenshaltungskosten muss vorgesehen werden und vor allem ist die Höchstgrenze für den Erhalt des Sozialstipendiums mit 4,5 mal den Mindestlohn zu niedrig angesetzt und muss nach oben revidiert werden.

Weiter bestehende Ungleichbehandlungen der Kinder von Grenzgängern müssen abgeschafft werden, insbesondere die Tatsache, dass bei in Frankreich wohnenden Grenzgängern dort gewährte Zuschüsse, wie etwa der Wohnkostenzuschuss APL, von der in Luxemburg gezahlten Finanzhilfe abgerechnet werden, während Luxemburger, Deutsche und Belgier, die in Frankreich studieren, den gleichen Zuschuss erhalten, ohne dass sie von den Studienbörsen abgezogen werden, da Frankreich nicht ihr Wohnsitzland ist. Zugleich haben die Betroffenen kein Anrecht auf die luxemburgische Mobilitätszulage!

Auch Studenten, die Börsen vom CROUS in Frankreich und in Deutschland BAföG erhalten, durchleben einen wahren verwaltungstechnischen Hindernislauf, bevor sie in den Genuss der ihnen zustehenden Differentialbeihilfe kommen. Der OGBL fordert diesbezüglich eine Vereinfachung der Prozedur, sowie die Beseitigung einer Verwaltungspraxis, die darauf abzielen scheint, den Grenzgängern den Zugang zu den ihnen nach europäischem Recht zustehenden Beihilfen, so schwierig wie möglich zu gestalten.



Les étudiants ressentent les répercussions de la dégradation des bourses pour étudiants

Il y a peu de temps, l'association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL), qui, en 2014 avait encore soutenu dans sa plus grande partie la réforme proposée par Claude Meisch, ministre de l'Enseignement supérieur, a attiré l'attention sur les répercussions de la réforme par rapport sur la situation financière des étudiants, et particulièrement de ceux qui viennent de familles à revenu faible. La nouvelle loi contribue, selon les résultats d'études faites par l'ACEL, à une augmentation des inégalités sociales entre les étudiants; l'ACEL exige par conséquent des améliorations spécialement pour les étudiants issus de familles à plus faible revenu. L'ACEL reprend ainsi a posteriori la position que l'OGBL avait déjà prise avant la réforme.

D'après l'étude de l'ACEL, les étudiants de familles aisées se contentent de la bourse de base, alors que les étudiants de familles à bas ou moyen revenu, sont contraints, pour les trois quarts d'entre eux, à contracter un prêt et à entamer leur vie professionnelle avec une dette. Le clivage est encore plus important quant au financement des études par un job d'étudiant: alors que 45% des enfants de familles à bas salaire doivent

travailler à côté de leurs études, seulement 13% des enfants de familles aisées doivent le faire. Travailler à côté des études ne signifie pas seulement une charge supplémentaire pour les étudiants concernés, mais également moins de temps à consacrer aux études proprement dites. Les enfants issus de familles à bas revenus sont dès le début défavorisés par rapport aux enfants de familles aisées.

Ces chiffres démontrent que la prétendue «autonomie» des étudiants, qui devait être favorisée par la réforme des bourses d'étudiants, relève de la pure illusion et que la réforme n'a fait qu'augmenter les inégalités entre étudiants. L'OGBL se voit donc complètement conforté dans sa critique par rapport à la loi de 2014.

Il rappelle dans ce contexte ses revendications de l'époque et attend de la part du gouvernement, une amélioration de la loi.

La bourse de base a été fixée trop bas, un mécanisme d'adaptation au coût de la vie doit être prévu et avant tout, la limite supérieure pour recevoir une bourse sociale n'est pas assez élevée avec 4,5 fois le salaire minimum et doit être revue à la hausse.

Les différences qui subsistent en ce qui concerne le traitement des enfants des frontaliers doivent être abolies, et plus particulièrement le fait que pour les frontaliers français, les primes reçues en France, comme par exemple les APL (Aides Personnalisées au Logement), sont déduites des aides financières luxembourgeoises, alors que les Luxembourgeois, les Allemands et les Belges qui étudient en France, reçoivent les mêmes primes, sans qu'elles ne soient déduites des bourses d'études, étant donné que la France n'est pas leur pays de résidence. De même, les concernés n'ont pas droit à la prime luxembourgeoise de mobilité!

De même pour les étudiants qui reçoivent les bourses comme le CROUS en France et en Allemagne le BAföG: Ils doivent passer un parcours plein d'obstacles administratifs, avant de percevoir la différence par rapport à l'aide qui leur est due. L'OGBL exige pour cela une simplification de la procédure ainsi qu'une abolition d'une pratique administrative qui semble être faite pour rendre le plus difficile possible aux frontaliers l'accès aux bourses qui leur sont pourtant dues selon la loi européenne.





Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Prétraitements: Une réforme qui ne satisfait pas les attentes de l'OGBL

Le Conseil de gouvernement a approuvé lors de sa réunion du 9 juillet 2015, le projet de loi portant sur les préretraites¹ et visant l'abolition de la préretraite-solidarité à 57 ans, tout en sachant que les discussions portant sur l'ensemble des questions liées à la préretraite ne sont pas encore achevées au sein du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTÉ).

L'OGBL tient à rappeler que l'abrogation de la préretraite-solidarité s'inscrit pleinement dans le cadre d'une politique européenne très contestable et visant à prolonger l'âge de départ à la retraite.

L'OGBL souligne également que le gouvernement s'est engagé envers les syndicats représentatifs au niveau national (accord du 28 novembre 2014) à n'abolir la préretraite-solidarité qu'après s'être mis d'accord avec les partenaires sociaux sur l'ensemble des points relatifs aux préretraites.

Voici quelques remarques de l'OGBL concernant le projet de loi portant sur les préretraites et le règlement grand-ducal définissant le travail posté de nuit.

Abolition préretraite-solidarité

Lors de la présentation du projet de loi devant la presse, le ministre a invoqué comme motivation pour cette abolition, que la préretraite-solidarité a été introduite dans le cadre des mesures contre le chômage, que les objectifs fixés n'ont pas été atteints et que le nombre de demandeurs de cette préretraite serait en diminution.

Néanmoins, il faut signaler qu'en moyenne 300 à 400 personnes par année ont bénéficié de cette préretraite.

Selon l'accord entre le gouvernement et les syndicats, signé le 28 novembre 2014, il a été convenu que le

¹ Projet de loi 6844 portant modification de l'alinéa 5 de l'article L.521-14 et du Titre VIII du Livre V du Code du Travail et Projet de règlement grand-ducal définissant le poste de nuit pour l'application des dispositions de l'alinéa 2 du paragraphe (2) de l'article L.583-1 du Code du Travail

gouvernement s'engage à améliorer, parallèlement à l'abolition de la préretraite-solidarité, la préretraite-progressive et notamment la préretraite-travail posté.

À la lecture du projet de loi et du projet de règlement grand-ducal, on peut constater que diverses améliorations sont proposées.

Cependant, les améliorations invoquées dans les projets mentionnés ci-dessus ne suffisent pas à compenser la suppression de la préretraite-solidarité. De ce fait, l'OGBL refuse l'abolition pure et simple de la préretraite-solidarité.

Jusqu'à ce jour, le ministre n'a pas eu de discussions fondamentales portant sur la préretraite intégrant davantage la dimension de la pénibilité du travail exercé qui est au centre des préoccupations de l'OGBL.

L'OGBL demande à ce que les projets en question soient revus et amendés de manière fondamentale, en tenant compte de la notion sur la pénibilité du travail

Autres points critiques

D'ordre général, le projet prévoit pour les 3 préretraites (préretraite-ajustement, préretraite-travail posté de nuit, préretraite-progressive) que le salarié soit occupé au moins durant 5 années auprès de son employeur avant l'introduction de sa demande.

Néanmoins, il réduit cette période à une année lors d'une faillite ou d'une liquidation.

Cette disposition peut être à l'origine d'obstacles pour certains salariés, surtout pour les salariés dépassant la cinquantaine. Cette mesure constitue une entrave et une discrimination pour ces salariés.

Le projet de règlement grand-ducal prévoit une nouvelle définition du travail de nuit. Finalement, le législateur tient compte du travail à temps partiel, une longue revendication de l'OGBL.

Malgré tout, diverses réflexions s'imposent comme par exemple:

- Pourquoi limiter le temps de travail partiel à 50% du temps plein de l'entreprise?
- La nouvelle réglementation ne couvre pas toutes les situations.

En effet, comme par exemple dans le secteur hospitalier, les salariés sont obligés de faire des permanences, donc d'être à disposition des employeurs durant la nuit.

Les heures de nuit sont seulement comptabilisées au moment où le salarié est sollicité en cas d'une intervention.

- D'après le texte, les salariés doivent apporter la preuve qu'ils ont effectué du travail posté, respectivement du travail de nuit durant 20 années ou 15 années sur les 25 années avant la demande en obtention de la préretraite.

Dans la pratique, ceci s'avère parfois très difficile.

Il faudrait trouver une solution avec le Centre Commun de la Sécurité Sociale.

Aussi faudrait-il reformuler le texte de l'article L-583-1 (22) en précisant qu'uniquement une des deux conditions devra être remplie pour l'obtention de la préretraite-postée.

À savoir:

- avoir effectué du travail posté, respectivement du travail de nuit durant 20 années ou bien
- avoir travaillé 15 années sur les 25 années avant la demande en obtention de la préretraite
- En outre, le règlement grand-ducal prévoit que le salarié doit apporter la preuve qu'il a travaillé au moins 20% de la durée de travail mensuelle régulière entre 22h00 et 6h00.

Cette disposition peut être un obstacle dans certains secteurs qui ont des plans d'organisation de temps de travail très irréguliers.

Le travail pénible peut avoir des conséquences néfastes sur la santé des salariés et il faudra en tenir compte dans le cadre de la réforme des préretraites.

Étant donné que les discussions portant sur la préretraite intégrant davantage la dimension de la pénibilité du travail exercé n'ont toujours pas démarré, l'OGBL ne peut pas se contenter de ce projet de loi et du règlement grand-ducal.

Dans ce contexte, l'OGBL rappelle également que le gouvernement n'a toujours pas proposé de modèle de retraite partielle combinée à un travail à temps partiel.

De plus, l'OGBL tient à signaler que les dégradations provoquées par la réforme de la pension en 2013 à l'égard des salariés qui ont travaillé dans des conditions pénibles, n'ont toujours pas été compensées.

L'OGBL insiste enfin sur le fait que tous les sujets invoqués ci-dessus forment une unité. Par conséquent, ils sont à considérer et ont à être transposés en aval de l'abrogation de la préretraite-solidarité. Sachez que l'OGBL continuera à se battre pour une réforme positive des préretraites.



**Bois, Caoutchouc,
Céramique, Chimie,
Ciment, Papier,
Plastique, Textile et Verre**



Stefano Araujo Raymond Kapuscinsky

IVC Luxembourg S.A.

Reconduction de la convention collective

Le syndicat OGBL a renouvelé la convention collective de travail pour les salariés d'IVC Luxembourg à Wiltz. La convention s'étend sur une durée de trois ans allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018.

L'entreprise active dans le secteur des revêtements en vinyle compte environ 150 salariés.

Les améliorations suivantes ont été négociées:

- une augmentation des salaires réels et tarifaires:
 - au 1^{er} juillet 2015: 0,15€/heure supplémentaire
 - au 1^{er} juillet 2016: 0,10€/heure supplémentaire
 - au 1^{er} juillet 2017: 0,10€/heure supplémentaire
- une harmonisation des conditions d'obtention des congés pour se conformer au «statut unique»



en gardant les conditions les plus favorables des deux statuts:

- 1 jour de congé supplémentaire à partir de 10 ans d'ancienneté
- 1 jour de congé supplémentaire à partir de 25 ans d'ancienneté
- 1 jour de congé supplémentaire à partir de l'âge de 40 ans
- la «prime de présence» est revalorisée de 70 à 75 euros
- la «prime de 4 pauses» est augmentée à 175 euros
- la «prime de départ» pour la fin de carrière de tous les salariés (2 500 euros) est quant à elle indexée.

Enfin, les partenaires sociaux ont convenu qu'un texte coordonné sera réalisé pendant la durée de la présente convention et sera mis à disposition des salariés.

Textilcord Steinfurt SA

Prolongation de la CCT

Le 22 juillet 2015, le syndicat majoritaire OGBL et le LCGB ont prolongé d'un an la durée de la convention collective de travail de l'entreprise Textilcord à Steinfurt. Ceci afin de pouvoir continuer les négociations dans le calme et de manière constructive.

L'accord conclu entre les partenaires sociaux, valable du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, comprend les améliorations suivantes:

- une augmentation linéaire de 1% de l'ensemble des rémunérations périodiques et non-périodiques, à partir du 1^{er} juillet 2015
- une augmentation de la prime de départ de 1 500 euros à 1600 euros (Indice 775,17)
- une adaptation de la prime de performance pour 2015 suivant les résultats de l'année

Les parties se sont également engagées à rediscuter et à trouver



un accord portant sur les conditions salariales des employés avant la fin de l'année lors des négociations de renouvellement de la convention collective de travail.



José Gonçalves Christophe Rewenig



André Sowa

Commerce

MPK Luxembourg GmbH,
succursale Luxembourg

La convention collective a été renouvelée

Le renouvellement de la convention collective de travail (CCT) pour les salariés de MPK Luxembourg GmbH, succursale Luxembourg, a été signé le 9 septembre 2015 entre la direction et l'OGBL, seul syndicat signataire de cette CCT. L'entreprise, spécialisée dans la livraison de la presse auprès des différents points de vente, emploie quelque 70 salariés.

Les principaux points de l'accord sont:

- Chèques repas: les salariés ont droit à douze chèques-repas d'une valeur de 5,60 euros net par chèque. Les chèques-repas sont distribués mensuellement
- Barème: extension du barème pour le personnel qualifié par l'insertion de deux échelons supplémentaires; à savoir au terme de 21 ans, respectivement 24 ans d'ancienneté. Chaque échelon donne droit à une augmentation du salaire de 1,15%
- Congé supplémentaire lié à l'ancienneté: le congé supplémentaire lié à l'ancienneté a été amélioré et sera désormais accordé à partir d'une ancienneté de 10 ans de service (1 jour supplémentaire à partir de 10 ans d'ancienneté, 2 jours supplémentaires à partir de 20 ans, 3 jours supplémentaires à partir de 30 ans). Le congé annuel de récréation est fixé à 28 jours ouvrables.
- Dispense de service pour visite médicale: le congé spécial par année pour consultation auprès d'un médecin a été amélioré et sera désormais de 12h (4h supplémentaires).
- La pause: la pause a été améliorée et sera désormais de 20 minutes. La pause fait partie intégrante de l'horaire journalier à prester.
- Les jours fériés: les après-midis du Réveillon de Noël et du Réveillon de la St. Sylvestre, les salariés peuvent partir une fois leurs tâches accomplies à partir de 14h.



MPK Luxemburg GmbH, Niederlassung Luxemburg, wurde am 9. September 2015 von der Firmenleitung und dem OGBL, der einzigen Gewerkschaft, die diesen Kollektivvertrag unterzeichnet hat, unterschrieben. Das Unternehmen, das darauf spezialisiert ist, Presseartikel an die verschiedenen Verkaufsstellen auszuliefern, beschäftigt etwa 70 Arbeitnehmer.

Die wichtigsten Punkte des Abkommens sind folgende:

- Chèques repas: den Arbeitnehmern stehen zwölf „Essenschecks“ zu, jeweils im Wert von 5,60 Euro. Diese „Essenschecks“ werden einmal im Monat ausgegeben.
- Lohntabelle: die Erweiterung der Lohntabelle für die qualifizierten Arbeitnehmer durch Einführung von zwei weiteren Einstufungen, und zwar nach 21 Jahren und nach 24 Jahren Zugehörigkeit zum Unternehmen. Jede höhere Einstufung gibt das Recht auf eine Lohnerhöhung von 1,15%
- An die Betriebszugehörigkeit gebundener Zusatzurlaub: der an die Betriebszugehörigkeit gebundene Zusatzurlaub wurde ausgeweitet und wird nunmehr ab

einer Betriebszugehörigkeit von 10 Jahren gewährt (ein zusätzlicher Tag ab 10, zwei zusätzliche Tage ab 20, drei zusätzliche Tage ab 30 Dienstjahren). Der Jahresurlaub wurde auf 28 Werktage festgelegt.

- Befreiung vom Dienst für Arztbesuch: der jährliche Sonderurlaub für Arztbesuche wurde ausgeweitet und beträgt mittlerweile 12 Stunden (4 zusätzliche Stunden).
- Die Pause: die Pause wurde ausgebaut und beträgt nunmehr 20 Minuten. Die Pause gehört in ihrer Gesamtheit zur täglichen Arbeitszeit.
- Die Feiertage: an den Nachmittagen von Heiligabend und von Silvester können die Arbeitnehmer nach Erledigung ihres Arbeitspensums ab 14 Uhr nach Hause gehen.



MPK Luxemburg GmbH,
Niederlassung Luxemburg

Der Kollektivvertrag wurde erneuert

Die Erneuerung des Kollektivvertrags für die Arbeitnehmer von

**Santé, Services sociaux
et éducatifs**



Carole Steinbach

Nora Back

Absenkung des Kilometergeldes: ein falsches Signal!

Die kürzlich umgesetzte Sparmaßnahme Nr. 2 aus dem sogenannten Zukunftspaket sieht vor, dass das Kilometergeld von 40 Cent auf nur noch 30 Cent gekürzt wird. Neben der fragwürdigen Argumentation der Regierung für diese Kürzung trifft diese Sparmaßnahme vor allem die Beschäftigten, die mit ihrem Privatauto für ihren Arbeitgeber unterwegs sind. Auch in den öffentlichen Dienstleistungsbereichen des Sozial- und Gesundheitswesens werden die Dienstfahrten mit dem privaten Auto oft in der gleichen Größenordnung vergütet wie beim Staat.

Das OGBL-Syndikat Gesundheit und Sozialwesen ist entsetzt über diese unsinnige Sparmaßnahme auf dem Rücken der Mitarbeiter, die tagtäglich für Menschen im Einsatz sind, die dringend ihre Hilfe benötigen und dafür ihr Privatauto zur Verfügung stellen. Dadurch dass die Beschäftigten ihr Privatauto im Dienst benutzen müssen, spart der Staat bereits Unmengen, denn müsste er flächendeckend im gesamten Gesundheits- und Sozialwesen Betriebsfahrzeuge finanzieren, käme ihn das um einiges teurer als die aktuelle Auszahlung eines Kilometergeldes. Wenn die Beschäftigten nun auch noch ihre Kosten für Benzin, Reparatur und

Amortisierung des Privatautos nicht mehr gedeckt bekommen, ist dies schlichtweg ein Skandal.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen wird sich mit allen Mitteln gegen eine Kürzung des Kilometergeldes im Gesundheits- und Sozialwesen wehren. Der Gesundheits- und Sozialsektor steht seit Jahren durch neue Finanzierungsmodelle über Pauschalbeträge immer mehr unter Druck, wodurch die Arbeit der Beschäftigten zusätzlich erschwert wird. Ein erneutes Sparen auf den Beschäftigten wäre eindeutig ein falsches Signal in einem Sektor in dem die Stimmung bereits sehr aufgeheizt ist. Wir fordern die Regierung daher zum schnellstmöglichen Umdenken auf!

Réduction de l'indemnisation kilométrique: un mauvais signal!

La mesure d'économie n°2 du soi-disant «Zukunftspak» (Paquet pour l'avenir) prévoit, que l'indemnisation kilométrique soit réduite de 40 à 30 cents. En plus de l'argumentation douteuse du gouvernement en faveur de cette réduction, cette mesure d'économie affecte avant tout les employés qui se déplacent avec leur véhicule personnel pour leur employeur. Dans les services publics des secteurs de la santé et du social, les déplacements de service en véhicule privé sont indemnisés au même ordre de grandeur qu'auprès de l'État.

Le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL est sidéré à cause de cette mesure d'économie insensée qui se fait sur le dos des employés, qui œuvrent au quotidien pour des hommes et des femmes, qui ont vraiment besoin de leur aide, en mettant en surcroît pour cela leur voiture privée à disposition. Du fait que les employés doivent utiliser leur véhicule privé, l'État économise déjà d'importantes sommes d'argent, car s'il devait financer pour tout le pays des véhicules de service pour les secteurs de la santé et du social, cela lui coûterait beaucoup plus que le versement actuel des indemnités kilométriques. Si en plus les employés ne se voient plus remboursés leurs frais de carburant, de réparation et d'amortissement de leur véhicule privé, il s'agit là d'un véritable scandale.

Le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs s'opposera par tous les moyens contre la réduction des indemnités kilométriques. Les secteurs de la santé et du social se trouvent depuis des années, à cause de nouveaux modèles de financements par forfaits, soumis à des pressions de plus en plus importantes, raison pour laquelle le travail des employés devient de plus en plus difficile. Faire une fois de plus des économies sur le dos des employés serait définitivement un mauvais signal, dans un secteur, dans lequel l'ambiance est déjà très échauffée. Nous exigeons du gouvernement de changer de cap le plus rapidement possible!



Transformation sur métaux



Raymond Kapuscinsky



Robert Wolff



Arcelormittal Bettemburg Die Politik der voll- endeten Tatsachen ist unannehmbar

Der OGBL bedauert zutiefst die Ankündigung von heute Morgen der Arcelormittal-Gruppe, dass sie ihr Produktionsstandort in Bettemburg endgültig schließen wird. Dem OGBL tut diese Entscheidung umso mehr Leid, da sie wiederum einen zusätzlichen Verlust an Industriesubstanz der Arcelormittal-Gruppe bedeutet und darüber hinaus auch mit dem Verlust von Arbeitsplätzen einhergeht.

Der OGBL erinnert mit Nachdruck daran, dass die Verpflichtungen die von beiden Seiten im Rahmen des Zukunftsplans in der Stahlindustrie, Lux2016, vereinbart wurden, unbedingt eingehalten werden müssen. Dies vor allem in Bezug auf den Schutz der Arbeitnehmer. Was den OGBL betrifft, so wird er natürlich darauf achten, dass kein einziger Arbeitnehmer seine Rechte verliert oder entlassen wird, wie dies genau vom Lux2016-Plan vorgesehen ist.

Schließlich bedauert der OGBL aufs Äußerste, die Art und Weise die von der Arcelormittal-Gruppe ausgesucht wurde, um die Schließung des Standorts Bettemburg anzukündigen, ohne dabei im Geringsten versucht zu haben, den Dialog mit Personal und Gewerkschaften aufzunehmen, um Lösungen zur Erhaltung dieser Aktivität in der

Stahlindustriegruppe zu finden. Für den OGBL ist die Politik der vollendeten Tatsachen, wie sie von der Arcelormittal-Gruppe durchgeführt wird, absolut unannehmbar und verstößt gegen sämtliche Regeln des luxemburgischen Sozialmodells.

tenté de nouer le dialogue avec le personnel et les syndicats afin de trouver des solutions pour maintenir cette activité au sein du groupe sidérurgique. Pour l'OGBL, la politique du fait accompli telle que la pratique le groupe Arcelormittal est tout à fait inacceptable et contrevient totalement au modèle social luxembourgeois.

Arcelormittal Bettemburg

La politique du fait accompli est inacceptable

L'OGBL déplore lourdement l'annonce faite ce matin par le groupe Arcelormittal de fermer définitivement son site de production de Bettembourg. L'OGBL déplore d'autant plus cette décision qu'elle signifie une perte supplémentaire de la substance industrielle du groupe Arcelormittal et des emplois qui y sont liés.

L'OGBL tient à rappeler que les engagements pris de parts et d'autres dans le cadre du plan d'avenir de la sidérurgie Lux2016 doivent impérativement être respectés, et cela avant tout en ce qui concerne la protection des salariés. De son côté, l'OGBL veillera évidemment à ce qu'aucun salarié ne perde ses droits ou soit licencié comme le prévoit précisément le plan Lux2016.

Enfin, l'OGBL ne peut que très violemment déplorer l'approche choisie par le groupe Arcelormittal qui annonce la fermeture du site de Bettembourg sans même avoir



Frédéric Krier



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

Éducation et Sciences

Le SEW/OGBL accepte l'accord de médiation entre les syndicats et le ministère de l'Éducation nationale

Un «Oui» accompagné d'importantes réserves

Dans sa réunion du jeudi, 30 juillet 2015, le comité du département secondaire du SEW/OGBL a voté en faveur de l'accord de médiation entre les syndicats APSS, FÉDUSE/Enseignement-CGFP et SEW/OGBL,

réunis en Intersyndicale et le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE). Le SEW/OGBL s'est prononcé en faveur de l'accord de médiation en insistant sur le fait que le résultat obtenu aujourd'hui se trouve nettement amélioré par rapport aux propositions initiales du MENJE. Le système des anciennetés reste intouché, l'impact du coefficient correcteur a été limité et un frein à l'application de ce coefficient a pu être obtenu pour les titulaires actifs dans le régime de la formation professionnelle. Cette dernière amélioration, ainsi que la création d'un groupe de travail chargé de repenser les modalités du coefficient correcteur en rapport avec les stages en formation professionnelle est due en majeure partie à la persévérance du SEW/OGBL.

Le SEW/OGBL tient à remercier les enseignants de leur soutien à ses actions. Sans le vote clair et sans équivoque du corps enseignant au mois de juin, un tel résultat n'aurait pas pu être réalisé.

Le SEW/OGBL restera pourtant vigilant quant à l'application concrète sur le terrain des mesures décidées. Il reste, en effet, un certain nombre de points dans l'accord qui continuent à poser problème.

Le coefficient correcteur, bien que fortement réduit, comporte un certain nombre d'inconnues:

- le SEW/OGBL se réserve le droit de contester le fait que le déno-

minateur du coefficient correcteur prenne en compte une tâche annuelle de 36 semaines alors que le traitement annuel se base partout sur 52 semaines de travail, congés inclus

- le SEW/OGBL se demande quelles implications concrètes les nouvelles mesures pourraient avoir dans le cadre des futures réformes dans l'ES et l'EST, qui envisagent notamment une réduction du nombre de branches d'examen
- Le SEW/OGBL reste sceptique quant à l'engagement réel du MENJE dans sa démarche visant à rallonger la durée des cours en classes terminales; de ce fait, le SEW/OGBL craint qu'un coefficient correcteur de 1/36^e ou de 2/36^{es} soit néanmoins appliqué aux leçons prestées pour les branches d'examen.

Le SEW/OGBL reste également peu favorable à la multiplication par deux de la durée obligatoire de formation continue et le fait de devoir participer pour la moitié de ces heures au moins à des formations qui sont imposées aux enseignants. Ce dédoublement ne doit pas aboutir à une augmentation de la durée de travail.

Pour le SEW/OGBL, il est clair qu'avec la signature du présent accord, la mesure 118 du «paquet pour l'avenir» – modification de la tâche des enseignants – que nous avons toujours contestée, n'a plus aucune raison d'être.

Le SEW/OGBL assure qu'il va user, à tout moment et à chaque occasion où cela s'impose, de son droit à demander la réunion du comité permanent créé par le présent accord afin de discuter des éventuels problèmes qui risquent de se poser et de trouver les solutions adéquates qui puissent satisfaire tous les membres du corps enseignant.

Der SEW akzeptiert das Vermittlungsabkommen mit dem Erziehungsministerium

Ein „Ja“ mit erheblichen Vorbehalten

In seiner Sitzung vom Donnerstag, dem 30. Juli 2015, hat die SEW/OGBL-Abteilung Sekundarschule dem Vermittlungsabkommen zwischen den Gewerkschaften APESS, FÉDUSE/Enseignement-CGFP und SEW/OGBL, in einem Gewerkschaftszusammenschluss vereint, und dem Jugend-, Kindheits- und Erziehungsministerium (MENJE) zugestimmt.

Der SEW/OGBL hat sich für dieses Vermittlungsabkommen ausgesprochen, indem er mit Nachdruck darauf hinwies, dass das heutige Ergebnis viel besser ist, als das was ursprünglich vom MENJE vorgeschlagen worden war. Das System, bezüglich des Dienstalters, bleibt unverändert. Die Wirkung des Berichtigungskoeffizienten („coefficient correcteur“) wurde begrenzt und die Anwendung dieses Koeffizienten konnte für die Amtsinhaber im Bereich der Berufsausbildung gebremst werden. Diese letzte Verbesserung sowie die Schaffung einer Arbeitsgruppe die damit beauftragt ist, die Modalitäten des Berichtigungskoeffizienten im Zusammenhang mit den Berufsausbildungslehrgängen zu überdenken, ist zum größten Teil der Hartnäckigkeit des SEW/OGBL zu verdanken.

Der SEW/OGBL besteht darauf, sich bei den Lehrkräften für ihre Unterstützung bei seinen Aktionen zu bedanken. Ohne die klare und unmissverständliche Abstimmung des Lehrkörpers im vergangenen Juni, hätte ein solches Ergebnis nicht erreicht werden können.

Der SEW/OGBL wird jedoch sehr aufmerksam bezüglich der konkreten Umsetzung der beschlossenen Maßnahmen bleiben. Es gibt in der



Tat einige Punkte im Abkommen, die immer noch problematisch sind.

Der Berichtigungskoeffizient, obwohl er stark reduziert wurde, beinhaltet einige Unbekannte:

- Der SEW/OGBL behält sich das Recht vor, die Tatsache anzuprangern, dass der Nenner des Berichtigungskoeffizienten ein jährliches Arbeitspensum von 36 Wochen in Betracht zieht, obwohl der Jahreslohn auf 52 Wochen, Urlaub inbegriffen, berechnet ist.
- Der SEW/OGBL fragt sich, welche konkreten Auswirkungen die neuen Maßnahmen im Rahmen zukünftiger Reformen im Sekundar- und im technischen Sekundarunterricht haben könnten, die unter anderem die Herabsetzung der Zahl der Examensfächer vorsieht.
- Der SEW/OGBL bleibt skeptisch gegenüber dem wahren Engagement des MENJE bezüglich der Verlängerung der Unterrichtsdauer der Abschlussklassen. So befürchtet der SEW/OGBL, dass der Berichtigungskoeffizienten von 1/36 bzw. 2/36 nichtsdestotrotz auf die Stunden appliziert wird, die in den Examensfächern unterrichtet wurden.

Der SEW/OGBL bleibt ebenfalls eher zurückhaltend gegenüber der Verdoppelung der obligatorischen Weiterbildungsdauer ebenso wie gegenüber der Tatsache, dass die Lehrkräfte mindestens an der Hälfte der Ausbildungen teilnehmen müssen, die ihnen auferlegt werden. Diese Verdoppelung soll jedoch zu keiner Erweiterung der Arbeitszeit führen.

Für den SEW/OGBL ist es klar, dass mit der Unterzeichnung des vorliegenden Abkommens, die Maßnahme 118 des „Zukunftspak“ – Umänderung der Aufgabe der Lehrkräfte – die vom SEW/OGBL immer angeprangert wurde, keine Daseinsberechtigung mehr hat.

Der SEW/OGBL versichert, dass er zu jedem Zeitpunkt und bei jeder Gelegenheit sein Recht in Anspruch nehmen wird, eine Sitzung des permanenten Vorstands zu beantragen, der durch dieses aktuelle Abkommen geschaffen wurde, um mögliche Probleme, die zu entstehen drohen, zu diskutieren und die passenden Lösungen zu finden, die für sämtliche Mitglieder des Lehrkörpers zufriedenstellend sind.

Entrevue entre le SEW/OGBL et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Conditions de travail et de rémunération: des éléments de l'attractivité de la recherche luxembourgeoise

Une délégation du département Enseignement supérieur et Recherche du SEW/OGBL, composée de délégués du personnel de l'Université, du Centre virtuel des connaissances sur l'Europe et des Centres de recherche publics LIH, LIST et LISER, ainsi que des secrétaires centraux Danièle Nieves et Frédéric Krier, vient de rencontrer le secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Marc Hansen, pour un échange de vues sur les problèmes actuels et les perspectives du secteur.

L'OGBL a rappelé en premier lieu son intervention actuelle concernant le régime spécial des contrats à durée déterminée dans le secteur. Il critique notamment cette pratique consistant à infliger aux salariés dont le CDD est venu à échéance après la période maximale de 60 mois, une période de carence avant de les reprendre sous forme d'un nouveau CDD, parfois même avec un salaire inférieur à celui sous le contrat précédent. Le secrétaire d'Etat a renvoyé aux réponses

des ministres de l'Enseignement supérieur et du Travail à deux questions parlementaires récentes, dans lesquelles il est souligné que rien n'empêche les organismes de recherche publics de conclure des contrats à durée indéterminée avec les chercheurs. Il confirme que ce message a été transmis aux directions et que le ministère souhaite qu'à l'avenir des situations de périodes de carence soient évitées.

Concernant le vide juridique soulevé par l'OGBL à la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur les Centres de recherche publics, alors que le Code du Travail se réfère sur les lois abrogées de 1987 et 1989 sur les CRP et le CEPS/INSTEAD, le secrétaire d'Etat a confirmé que le ministère du Travail a été saisi de ce problème, qui devrait être résolu prochainement. Il a par ailleurs annoncé que des discussions sur le régime d'exception, qui dépasseront le seul secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont prévues sous la tutelle du ministre du Travail et de l'Emploi. L'OGBL a réitéré sa demande d'être associé à ces discussions.

La discussion a ensuite porté sur les questions liées au déménagement des différents établissements à Esch-Belval: congestion routière, connexions ferroviaires insuffisantes (et remplacement de la ligne directe Thionville-Belval par des bus), problématique des parkings



sur le site,... Tout en soulignant qu'il s'agit de sujets qui tombent sous la compétence du ministre du Développement durable (que le SEW/OGBL a déjà rencontré à ce sujet le 22 juin), le secrétaire d'Etat a expliqué qu'il comprend les soucis du personnel et s'est engagé à intervenir auprès des directions pour garantir une politique d'information transparente par rapport aux modalités des déménagements. Les problèmes constatés seraient en lien avec des lacunes importantes au niveau de la planification de la part des gouvernements précédents, qui ont déjà mené à des interventions d'urgence du gouvernement actuel pour assurer le financement du premier équipement de l'Université et une offre de restauration collective sur place.

D'autres sujets abordés ont été l'évolution des effectifs depuis la fusion des centres de recherches publics Gabriel Lippmann et Henri Tudor pour former le LIST, ainsi que l'intégration annoncée du CVCE dans le nouvel Institut de l'histoire du temps présent de l'Université du Luxembourg. Le secrétaire d'Etat a confirmé qu'il est prévu que les salariés concernés soient intégrés de plein droit dans l'Université et bénéficient donc des mêmes conditions de travail et de rémunération que les salariés de l'Université.

Par rapport aux annonces de synergies supplémentaires entre les différents établissements prévues dans le «paquet pour l'avenir» du gouvernement, le secrétaire d'Etat a souligné que l'objectif principal recherché n'est pas de faire des économies, même si des améliorations au niveau de l'efficacité sont possibles, mais d'augmenter la collaboration entre les différentes institutions, par exemple sous forme de chaires communes de professeurs. Le secrétaire d'Etat a rappelé dans ce contexte les augmenta-

tions accordées au niveau des dotations budgétaires et a affirmé que l'enseignement supérieur et la recherche ont été identifiés comme un secteur-clé pour l'avenir du pays et donc comme une priorité de la politique d'investissement du gouvernement. Cependant, le gouvernement, tout en respectant l'autonomie des établissements, est d'avis que le secteur doit être vu comme un ensemble et ne pas se perdre dans une concurrence intrinsèquement contreproductive, mais être uni face à la concurrence internationale.

L'OGBL a marqué son accord avec cette orientation et a expliqué, qu'en parallèle, il vise à moyen terme une harmonisation vers le haut des conditions de travail et de rémunération dans le secteur. Un bon environnement de travail, des contrats de travail non précaires et une juste rétribution, dont une participation équitable aux bénéfices provenant de la valorisation de la propriété intellectuelle, contribuent aussi à l'attractivité de la recherche luxembourgeoise, notamment en vue d'attirer des chercheurs de pointe sur le plan international.

Services et Energie



Michelle Cloos Carole Calmes

Ricoh PSF Luxembourg

Signature de la convention collective

Le 10 septembre 2015, les syndicats OGBL et LCGB, ont signé la convention collective de travail avec Ricoh PSF Luxembourg pour une durée de 3 ans débutant le 01.04.2015. Ricoh PSF Luxembourg propose des solutions d'impression et de production,

des services documentaires et des services informatiques.

Le renouvellement de la convention collective de travail prévoit les améliorations suivantes:

- Une augmentation salariale de 1,5% qui sera répartie sur les années 2016, 2017 et 2018.
- Une réadaptation du montant de la prime d'assurance hospitalisation pour les salariés qui de par leur lieu de résidence ne peuvent pas bénéficier de l'avantage de cette assurance.
- Dans le texte de la nouvelle convention collective les dispositions de la préretraite solidarité ont été intégrées.

Ricoh PSF Luxembourg emploie actuellement 55 salariés.



„Das Wort ‚gemeinsam‘ ist ein wichtiger Bestandteil in diesem Kampf“

5 Fragen an Luc Kalmes, den neuen Vizepräsidenten der OGBL-Jugend



Aktuell: *Luc Kalmes, Du bist Vizepräsident des neuen Jugendkomitees. Was hat Dich dazu bewegt Dich in der OGBL-Jugend zu engagieren?*

Luc Kalmes: Ich arbeite als Anästhesiepfleger im Ettelbrücker Krankenhaus. Dort hatten 2013 Sozialwahlen stattgefunden, wo ich in die Personaldelegation gewählt wurde. Sechs Monate nach diesen Wahlen hat es sich ergeben, dass ich Mitglied in der Jugendgewerkschaft wurde. Die Arbeit der Gewerkschaftsjugend ist ein wichtiger Bestandteil innerhalb des gesamten gewerkschaftspolitischen Spektrums. Die Jugendarbeitslosigkeit, die Ausbildungsbedingungen und die Arbeitsbedingungen haben mich dazu bewegt, mich zu engagieren. Ich bin der Meinung, dass sich in diesen Bereichen noch viel ändern muss.

Aktuell: *Warum sollen junge Menschen dem OGBL beitreten?*

LK: Um gemeinsam mit uns für angemessene Arbeits- und Lohnbedingungen zu kämpfen. Das Wort ‚gemeinsam‘ ist ein wichtiger Bestandteil in diesem Kampf. Allein, als Individualist, werden wir nichts erreichen.

Aktuell: *Welche Themen liegen Dir besonders am Herzen?*

LK: Ich kenne keinen Bereich, kein Thema, bei dem man seine gewerkschaftlichen Ideen bzw. Visionen nicht miteinbringen kann. Momentan bin ich jedoch sehr gespannt, wie die neue Steuerreform aussehen wird. Dies glaube ich wird der Hauptfeiler der Regierungsarbeit sein. Natürlich liegt mir auch die Gesundheitspolitik besonders am Herzen, da ich ja in diesem Bereich arbeite. Die teilweise unsolidarische Entwicklung in verschiedenen Ländern innerhalb Europas macht mir jedoch die größten Sorgen.

Aktuell: *Wo siehst Du diese Werte besonders gefährdet?*

LK: Vor allem im Bereich der Wirtschafts- und der Immigrationspolitik. Einzelne Länder haben sich aufgrund ihres ökonomischen Gewichts und ihrer Verhandlungsmacht, die von ordoliberalen Vorstellungen geprägt waren, gegen Widerstände durchgesetzt, um die Krisenländer zu entscheidenden Reformen zu zwingen. Sie haben sich ihrer gesamteuropäischen Verantwortung nicht gestellt, was zu einer einseitigen Austeritätspolitik geführt hat. Die europäischen Werte sind jedoch momentan im Kontext der aktuellen Flüchtlingspolitik am meisten gefährdet. Stacheldraht an den Grenzen, brennende Asylheime und rechtsradikale Parolen sind Werte die nichts in der europäischen Union zu suchen haben..

Aktuell: *Wie kann dem entgegengehalten werden? Und welche Rolle spielt hier die Gewerkschaft?*

LK: Die Aufgabe der Gewerkschaft liegt darin, eine richtige Analyse der Situation zu machen und dann dementsprechend Druck auf die Regierungen auszuüben. Das Aufblühen solcher Bewegungen ist immer ein Ausdruck von politischen Fehlentwicklungen innerhalb Europas. Ich rede von Austeritätspolitik, Sozialdumping und der hohen Arbeitslosigkeit. Ein sehr wichtiger Punkt ist auch die Aufklärung der Jugend durch das Weitergeben der Geschichte von Generation zu Generation.

Wer gerne an einem Treffen der OGBL-Jugend teilnehmen möchte, kann sich unter jeunes@ogbl.lu melden, uns telefonisch unter 54 05 45 404 erreichen oder unsere Facebookseite besuchen <https://www.facebook.com/OGBLJeunes>

Entrevue entre le DTH et le ministre de la Sécurité sociale

Une autonomie semée d'embuches

Une délégation du département des Travailleurs handicapés (DTH) de l'OGBL composée de Joël Delvaux, Ronny Wagner, Guy Bintz, Marc Seiler et Jang Paulus, accompagnée de Carlos Pereira, membre du bureau exécutif et de Lynn Settinger, secrétaire centrale, a été reçue récemment par le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, pour s'entretenir de la future réforme de l'assurance-dépendance.

Après avoir brièvement présenté les grandes lignes de la réforme telle qu'il l'envisage et qui par ailleurs est pour l'instant loin d'avoir l'approbation de l'OGBL, le ministre a tenu à rassurer le DTH en lui assurant que le mode de calcul du forfait auquel aura droit chaque bénéficiaire restera, lui, à l'avenir inchangé.

Les représentants du DTH ont pour leur part attiré l'attention du ministre sur le fait que l'actuel catalogue de prestations proposées dans le cadre de l'assurance-dépendance est très mal adapté à leur situation. Comme l'a souligné le ministre lui-même, il est un fait que l'assurance-dépendance a initialement été conçue pour répondre aux besoins essentiellement des personnes âgées et très peu des personnes présentant un handicap. Le ministre s'est toutefois engagé à remédier à cette négligence dans le cadre de la réforme et a même proposé au DTH qu'il lui fournisse une liste de prestations qu'il serait opportun d'intégrer au catalogue.

Le ministre a également fait savoir qu'il lui semble urgent de clarifier, en ce qui concerne la question du handicap, entre ce qui relève de l'assurance-dépendance, de la Caisse nationale de Santé (CNS), du ministère du Travail, du ministère de la Famille et du ministère du Transport. Les différentes responsabilités ne seraient actuellement pas suffisamment établies.

La question de l'autonomie des personnes présentant un handicap a ensuite été abordée. Le DTH a ainsi mis en lumière un certain nombre d'obstacles auxquels nombre de personnes à besoins spécifiques sont confrontées dans leur vie de tous les jours. D'une part, les prestataires de soins ne travaillent pas 24h sur 24, ce qui oblige les personnes à mobilité réduite à renoncer à un certain nombre de loisirs. D'autre part, si l'assurance-dépendance n'a pas été conçue prioritairement dans l'intérêt des personnes ayant un handicap, elle l'a été encore moins pour les bénéficiaires de cette assurance sociale ayant une activité professionnelle, et par conséquent des besoins encore plus particuliers.

Le DTH a en outre évoqué la question des procédures en vue d'acquiescer ou de remplacer des accessoires nécessaires à l'autonomie des personnes présentant un handicap. Tout d'abord, la liste des accessoires disponibles est actuellement beaucoup trop restrictive, conduisant parfois même à des aberrations, comme par exemple le refus de délivrer du matériel qui n'est pas catalogué «à besoins spécifiques» alors même qu'il serait plus adapté pour la personne concernée et moins onéreux. Ensuite, en cas de défaillance du matériel, certaines personnes présentant un handicap lourd peuvent se retrouver immobilisées des jours durant avant de voir la pièce défaillante de leur chaise roulante par exemple enfin remplacée. Et ce, uniquement pour des questions de procédures, alors que concrètement, un dépannage rapide serait tout à fait possible.

Le ministre s'est montré très attentif aux doléances du DTH. Il a également reconnu qu'un certain nombre de difficultés rencontrées par les personnes concernées sont tout à fait aberrantes et a exprimé sa volonté d'apporter des améliorations à la prise en charge dans le cadre de la réforme.



Treffen der DTH mit dem Gesundheitsminister

Eine Autonomie voller Hindernisse

Eine Delegation der Abteilung Behinderte Arbeitnehmer (DTH), zusammengesetzt aus Joël Delvaux, Ronny Wagner, Guy Bintz, Marc Seiler und Jang Paulus, in Begleitung von Carlos Pereira, Mitglied des geschäftsführenden Vorstands, und Lynn Settinger, Zentralsekretärin, wurde vom Gesundheitsminister Romain Schneider empfangen, um sich über die zukünftige Reform der Pflegeversicherung zu unterhalten.

Nachdem der Minister kurz die Grundlinien der Reform, so wie er sie in Betracht zieht, vorgestellt hat, die außerdem weit davon entfernt ist, die Zustimmung des OGBL zu erhalten, hat der Minister darauf bestanden, die DTH dahingehend zu beruhigen, indem er ihr versprach, dass die Berechnungsmethode der Pauschale, die jedem Empfänger zusteht, in Zukunft die gleiche bleiben wird.

Die Vertreter der DTH haben ihrerseits den Minister darauf aufmerksam gemacht, dass der gegenwärtige Katalog der angebotenen Leistungen im Rahmen der Pflegeversicherung sehr schlecht an ihre Situation angepasst ist. Wie der Minister selbst unterstrichen ist es tatsächlich so, dass die Pflegeversicherung ursprünglich eingeführt wurde, um vorwiegend den Bedürfnissen der älteren Menschen zu begegnen, und nur in geringem Maße denen der Menschen mit Behinderung. Der Minister hat sich jedoch dazu verpflichtet, diese Missstände im Rahmen der Reform zu beheben und hat sogar der DTH vorgeschlagen, ihm eine Liste mit Leistungen zukommen zu lassen, die dem Katalog beigelegt werden müssten.

Der Minister hat ebenfalls darüber informiert, dass es dringend scheint klarzustellen, bezüglich der Frage der Behinderung, was unter die Verantwortung der Pflegeversicherung, der Nationalen Gesundheitskasse (CNS), des Arbeitsministeriums, des Familienministeriums und des Transportministeriums fällt. Die verschiedenen Verantwortlichkeiten seien zurzeit nicht klar genug festgelegt.

Anschließend wurde die Frage der Autonomie der Personen mit Behinderung angesprochen. Die DTH hat also eine Reihe von Hindernissen hervorgehoben, mit denen viele Menschen mit besonderen Bedürfnissen in ihrem Alltag konfrontiert sind. Einerseits arbeiten die Pflegedienstleister nicht 24 Stunden auf 24. Dies zwingt die Menschen mit eingeschränkter Bewegungsfreiheit, auf einige Freizeitbeschäftigungen zu verzichten. Andererseits, wenn die Pflegeversicherung

nicht vorrangig im Interesse von Menschen mit Behinderung geschaffen wurde, so wurde sie noch weniger für Empfänger dieser Sozialversicherung geschaffen, die einer beruflichen Tätigkeit nachgehen und demnach noch spezifischere Bedürfnisse haben.

Die DTH hat darüber hinaus die Frage der Prozeduren aufgeworfen, wenn es darum geht Material anzuschaffen oder zu ersetzen, das zur Autonomie der Menschen mit Behinderung notwendig sind. Zuerst ist es so, dass die Liste des zur Verfügung stehenden Materials zurzeit zu eingeschränkt ist. Manchmal kommt es sogar zu Widersinnigkeiten wie zum Beispiel, dass Teile, die nicht als „für besondere Bedürfnisse“ eingestuft sind, nicht ausgeliefert werden, obwohl sie besser für die betroffene Person angepasst wäre und auch billiger wäre. Dazu kommt noch, dass bei Materialdefekt, verschiedene Personen mit schwerer Behinderung während mehreren Tagen immobilisiert sein können, bevor sie das Ersatzteil, zum Beispiel ihres Rollstuhls, endlich bekommen. Und dies, ausschließlich wegen Prozeduren, obwohl konkret eine Instandsetzung sehr schnell möglich wäre.

Der Minister hat sich sehr aufmerksam gegenüber den Beschwerden der DTH gezeigt. Er hat auch eingesehen, dass eine Reihe von Schwierigkeiten, mit denen die betroffenen Menschen konfrontiert sind, total absurd sind, und hat seinen Willen zum Ausdruck gebracht, im Rahmen der Reform, Verbesserungen der Betreuung einzuführen.



L'OGBL et l'UGT du Portugal souhaitent renforcer leur collaboration

Une délégation de l'OGBL, composée d'André Roeltgen, président de la confédération syndicale, de Carlos Pereira, membre du bureau exécutif et d'Eduardo Dias, responsable du département des Immigrés, a rencontré le mercredi, 15 juillet 2015 à Luxembourg une délégation de l'UGT (Union générale des travailleurs du Portugal), conduite par son secrétaire général, Carlos Silva, en vue d'un approfondissement des relations entre les deux organisations syndicales.

L'OGBL et l'UGT ont tout d'abord convenu de renouveler et d'actualiser leur accord de coopération (initié en 1992 et déjà renouvelé une première fois en 2009) d'ici le mois de novembre 2015. Aussi bien l'OGBL que l'UGT jugent nécessaire de renforcer leur coopération au vue du nombre important de travailleurs et travailleuses portugais vivant au Luxembourg, mais également – et de manière plus générale – compte tenu de l'importance grandissante des mouvements migratoires en Europe, notamment dans le cadre des politiques d'austérité imposées à certains Etats membres de l'UE qui

poussent une partie de leur population à s'exiler, faute de pouvoir trouver un emploi dans leur pays d'origine.

L'OGBL et l'UGT ont également convenu de conclure prochainement un accord portant sur la formation professionnelle par le biais d'une collaboration entre l'OGBL et le centre de formation de l'UGT (CEFOSAP). Un projet de partenariat dont l'un des objectifs serait d'introduire, entre autres, des formations en langue portugaise, accompagnées d'un apprentissage du français et du luxembourgeois, afin de répondre au mieux aux besoins des travailleurs et d'optimiser leur employabilité.

L'OGBL et l'UGT envisagent enfin d'organiser une grande conférence portant sur le manque de coordination au niveau européen en ce qui concerne les questions liées à la sécurité sociale ainsi qu'une conférence sur la double imposition. Les déficits actuels impactent un grand nombre de travailleurs portugais vivant au Luxembourg ainsi que ceux qui, une fois à la retraite, font le choix de retourner vivre au Portugal.



Jubilarfeier der OGBL Sektion Deutsche Grenzgänger

Langjährige Gewerkschaftsmitglieder geehrt



Der Saal war voll, als der Präsident der OGBL-Sektion Deutsche Grenzgänger, Wolfgang Schnarrbach, das Wort ergriff: 154 langjährige Gewerkschaftsmitglieder hatten sich zur Jubilarfeier der deutschen Grenzgänger-Sektion des luxemburgischen Gewerkschaftsbundes OGBL am Samstag, dem 19. September 2015 in Bitburg im Eifelbräu eingefunden.

Der Präsident dankte den langjährigen Mitgliedern für ihre Unterstützung und ihre Solidarität. Aufgrund der sehr langen Tradition der grenzüberschreitenden Gewerkschaftsarbeit wurden insgesamt 27 Mitglieder für 25 oder mehr Jahre Gewerkschaftsmitgliedschaft und 18 Mitglieder für 40 Jahre oder mehr geehrt. Hinzu kamen noch jeweils 2 Kolleginnen und Kollegen, die für über 50 Jahre und sogar für über 60 Jahre Mitgliedschaft in der Gewerkschaft geehrt wurden. Alle Kolleginnen und Kollegen erhielten ihre entsprechende Urkunde, Anstecknadel und einen Präsentkorb.

In seinem Grußwort spannte Christian Schmitz, der Geschäftsführer der DGB-Region Trier den Bogen zu den aktuellen gesellschaftlichen Herausforderungen, denen sich die Gewerkschaften gegenübersehen. Die wachsende Zahl von Flüchtlingen dürfe dabei nicht dazu führen, dass Beschäftigtengruppen auf dem Arbeitsmarkt gegeneinander ausgespielt werden, und dass die Not der Menschen ausgenutzt werde, indem die Zuwan-

derer vor allem als billige Arbeitskräfte missbraucht würden.

Die zu leistende Solidarität ist ein wichtiges Element zur Bewältigung dieser gesellschaftlichen Herausforderungen unterstrich auch Nico Clement, der als Mitglied der Geschäftsführung des OGBL nach Bitburg gekommen war. Er bedankte sich ebenfalls bei allen Jubilaren für ihre langjährige Unterstützung der gewerkschaftlichen Arbeit des OGBL.

In der OGBL Sektion Deutsche Grenzgänger sind gegenwärtig mehr als 5.100 Kolleginnen und Kollegen organisiert, die Jubilarfeier findet alle fünf Jahre statt.



Patrick FREICHEL
Zentralsekretär
zuständig für die
deutschen Grenzgänger



Wichtige Änderungen bei den Sprechstunden für deutsche Grenzgänger

Ab dem **21. September 2015** werden die Sprechstunden für deutsche Grenzgänger neu organisiert.

Um unseren Mitgliedern eine bessere Beratungsdienstleistung anbieten zu können, werden die bislang offenen Sprechstunden in Saarlouis, Bitburg und Trier in Sprechstunden mit vorheriger Terminvergabe umgewandelt.

Dies hat den Vorteil, dass die bisherigen langen Wartezeiten in den Büros wegfallen, und dass pro Termin mehr Zeit für die Beratung unserer Mitglieder zur Verfügung steht. Außerdem wird das Beratungsangebot speziell für deutsche Grenzgänger ausgeweitet.

Ab sofort werden zusätzlich zu den bekannten Standorten in Deutschland auch Termine in unseren Büros in Diekirch und in Grevenmacher angeboten.

Die Terminvergabe erfolgt über die zentrale Telefonnummer des OGBL-Beratungsdienstes: 00352 - 2 6543 777.



Organisé par l'OGBL avec le soutien de la mairie d'Algrange

Salon des Frontaliers Français sur les aspects de «Sécurité Sociale, du Travail et de la Mobilité»

Vendredi 9 octobre 2015 de 10.00 à 18.00 heures,

«Espace Nelson Mandela»

Place François Mitterrand F-57440 ALGRANGE

Vous avez besoin d'informations sur:

- **la sécurité sociale, la maladie, les accidents du travail, le reclassement professionnel, le chômage, l'invalidité, la retraite, la fiscalité, la mobilité, le droit du travail, l'épuisement au travail ou le harcèlement, etc.**

Une vingtaine de stands sont à votre disposition avec la participation de nombreux organismes français et luxembourgeois (CPAM, CAF, Pôle emploi, INCA, CRD-EURES, DFRIP (Impôt), Région Lorraine (mobilité), SMITU, CNS, CNAP, AAA, ADEM, Chambre des salariés (CSL), Administration des contributions directes (Luxembourg), Centrale de mobilité du Luxembourg, une psychologue spécialisée dans les problèmes psychologiques liés au travail, etc.)

Trois tables rondes avec des personnalités des deux pays, sur:

10h45: Mobilité transfrontalière et problématique liées aux transports

14h15: Le temps de travail, le salaire social minimum, la préretraite

16h30: La sécurité sociale, les soins transfrontaliers, l'invalidité, les pensions et le reclassement professionnel

Entrée libre, grand parking gratuit à proximité



Christian SIMON-LACROIX

*Secrétaire central
responsable pour les
frontaliers français*

Conférence en France sur le reclassement professionnel et les autres récentes réformes du système de sécurité sociale au Luxembourg

Depuis 2010, le système de sécurité sociale au Luxembourg a profondément évolué. Après la réforme de l'Assurance Accident et la réforme des pensions, le gouvernement luxembourgeois a récemment fait voter une nouvelle loi pour réformer le reclassement professionnel.

C'est pourquoi la section des frontaliers français de l'OGBL de Volmerange-les-Mines organise une conférence d'information et débat sur le reclassement professionnel et les autres réformes du système de sécurité sociale au Luxembourg,

le mardi 3 novembre 2015 à 19.00 heures

à la salle des fêtes, rue des Écoles, F-57330 Volmerange-les-Mines

Cette réunion sera animée par Carlos Pereira, membre du bureau exécutif de l'OGBL et responsable pour le suivi de la politique de la sécurité sociale, de la lutte contre l'exclusion et pour l'intégration. A ce titre, il représente l'OGBL dans la Quadripartite et il est responsable de la coordination et de l'orientation des activités de l'OGBL et de ses représentants dans les différentes institutions de la sécurité sociale.

La conférence sera suivie d'un débat où les participants pourront poser des questions à l'intervenant.

Cette réunion d'information est ouverte au grand public.



CONCERT OCTOBRE ROSE

AVEC
L'HARMONIE ROYALE
**CONCORDIA
DE MESSANCY**
&
LE KALEIDOPHONE

SAMEDI
10 OCT.

20H30

SALLE DES SPORTS
DE MONT ST MARTIN
Rue de Marseille

SPECTACLE PRÉSENTÉ ET RÉALISÉ PAR:

- Le Centre Communal D'action Sociale et la commission culturelle de la ville de Mont-Saint-Martin



Les priorités du mouvement syndical européen dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'UE

La secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), Bernadette Ségol, accompagnée d'une délégation de l'OGBL, a été reçue le mardi, 14 juillet par le Premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, qui est actuellement président du Conseil de l'UE, afin d'examiner l'agenda de l'UE pour les 6 mois à venir et de fixer les priorités du mouvement syndical européen. Voici les principaux sujets abordés lors de cette entrevue.

L'Europe sociale

La CES a soulevé le paradoxe consistant entre la volonté de la présidence luxembourgeoise de mettre en place une Europe «triple A social», alors que parallèlement, la politique macroéconomique prônée par l'UE et la Commission européenne continue à faire pression sur les salaires et sur l'emploi, demandant toujours plus de flexibilité. La CES constate que l'Europe sociale, qui est appelée de ses vœux par la Commission européenne ainsi que par la présidence luxembourgeoise, s'accompagne en réalité d'actions tout à fait contraires, avec la mise en place de politiques qui place le financier au premier plan, et non les citoyens européens. La CES a également souligné qu'il n'y a actuellement pas de dialogue avec le mouvement syndical en ce qui concerne l'Europe sociale. De plus, cette idée est très fortement mise en doute par les citoyens européens, à tel point qu'on parle plutôt actuellement d'une Europe anti sociale.

La situation en Grèce

Si le pire des scénarios a pu être évité (à savoir une sortie de la Grèce de la zone euro), le prix à payer pour le peuple grec est lui très élevé. La CES a souligné cette inquiétude auprès du Premier ministre en lui demandant qui allait finalement payer: vraisemblablement le peuple Grec! Le compromis trouvé entre Athènes et ses créanciers sur le plan de sauvetage financier, condamne le pays à perdurer dans la récession, sans perspective de croissance car ce plan d'aide ne mentionne nullement la mise en place d'un plan d'investissement. Au contraire, la contrepartie demandée aux Grecs pour ce plan d'aide de 85 milliards d'euros s'inscrit purement et simplement dans la continuité des mesures d'austérité qui étouffe la Grèce depuis quelques années, sans que

celles-ci ne puissent être remises en cause. Une fois de plus, ce sera le peuple grec qui payera les pots cassés, en se voyant infliger un programme punitif. La CES est persuadée que le compromis trouvé a une durée limitée et que les mêmes discussions reprendront, au mieux, d'ici deux ans.

Le référendum annoncé sur un éventuel Brexit

Le premier-ministre britannique David Cameron est sur le point de débiter ses négociations en vue de son référendum posant la question d'un éventuel Brexit. David Cameron va dans ce contexte tenter d'imposer ses conditions pour négocier quelle position il défendra finalement dans le cadre de ce référendum. D'après le mouvement syndical britannique, il soumettra très prochainement l'agenda des «doléances» britanniques à l'UE. Le syndicat britannique TUC craint que si les droits sociaux se voient encore davantage affaiblis, le vote en faveur d'un Brexit n'en soit que renforcé. Il ne faut pas oublier non plus le contexte des discussions très toxiques sur l'immigration qui ont lieu en ce moment au Royaume-Uni et qui entretiennent un climat anti Europe. De même, en ce qui concerne les fameux «agency-contracts» qui sont principalement occupés par des migrants, et qui n'offrent rien d'autre que des contrats de travail précaires. David Cameron souhaite une zone de libre-échange sans droits sociaux et il risque d'être appuyé sur ce point par d'autres États-membres qui souhaitent faire de l'UE uniquement une zone économique.

Le Premier-ministre luxembourgeois a assuré avoir dressé des lignes rouges que David Cameron ne pourra pas franchir. La libre-circulation des travailleurs est ainsi une de ces lignes-rouges, les bénéfiques sociaux également. Concernant la directive sur le détachement, le ministre du Travail, Nicolas Schmit, a affirmé que le Royaume-Uni n'obtiendra pas plus de dérogations qu'il n'en a déjà (l'opt-out existant). Nicolas Schmit a souligné que les droits sociaux européens doivent être renforcés, et qu'on ne peut pas, dans le cadre d'un «Tripe A social», faire d'exceptions pour un seul et unique pays. Il n'y aura également pas de changement de législation européenne au profit d'un seul.

Le Rapport des cinq présidents

La CES s'inquiète concernant la volonté affichée de mettre en place au niveau européen, une autorité sur la compétitivité, indépendante, qui viserait à donner des conseils sur les salaires, sans consultation préalable avec les partenaires sociaux. Il y a là le risque de voir émerger une qualité de recommandations supplémentaires sur les salaires et une ingérence dans l'autonomie des partenaires sociaux.

Le paquet mobilité

La CES a souhaité rappeler les principes portant sur le droit des travailleurs et le principe d'une libre et équitable circulation pour tous, tout en mettant en avant les obstacles existants pour les travailleurs mobiles...

Le REFIT

La CES a rappelé sa position sur le REFIT et le programme «Mieux légiférer» de la Commission européenne. Toute réglementation ne peut pas être automatiquement perçue comme un obstacle pour les entreprises et la compétitivité.

Le ministre du Travail, Nicolas Schmit, a mis en avant ses doutes sur le pouvoir de la Commission européenne à remettre en question et à jeter aux oubliettes des textes de lois qui ont été votés et approuvés par le Conseil de l'UE ainsi que le Parlement européen. Le ministre s'interroge également sur le bien-fondé d'une telle démarche.

Le TTIP

La CES a également rappelé ses lignes rouges dans le cadre des négociations sur l'accord TTIP (soutenable, chapitre social; exclusion claire des services publics; opposition à un chapitre sur l'ISDS). Au sujet du rapport du Parlement européen sur le TTIP qui vient d'être adopté en séance plénière: si ce rapport apporte des améliorations non négligeables à l'accord proposé (les normes de l'Organisation internationale du Travail, telles que le droit d'adhérer à un syndicat, doivent être incluses dans le PTCI et y être applicables; la coopération réglementaire assure les plus hauts niveaux de protection de la santé et de la sécurité, conformément au principe de précaution), le compromis trouvé au sujet du mécanisme ISDS reste finalement identique, il appa-



raît uniquement sous une autre forme. La CES s'interroge aussi sur les conséquences de l'accord. Une fois adopté, quelles en seront les vertus et surtout pour qui?

Le Premier ministre luxembourgeois a rappelé la position luxembourgeoise au sujet du TTIP: il n'est pas question de brader les acquis existants dans le domaine social, environnemental, alimentaire et juridictionnel (ISDS). Il trouve néanmoins que le compromis sur l'ISDS qui a été trouvé au PE est une bonne base pour permettre une réforme de ce mécanisme controversé.

L'agenda numérique

Il s'agit là d'un important cheval de bataille de la CES, au vue des conséquences et des changements importants qu'entraîne l'ère numérique sur le monde du travail, les conditions de travail et le contrôle des données. L'agenda numérique apportera de gros changements et aura dans le futur d'importantes répercussions sur le marché du travail.



Présidence luxembourgeoise
du Conseil de
l'Union européenne



Négociations sur le changement climatique

Pour un maintien de la transition juste et du travail décent

La 21^e Conférence mondiale sur le climat (COP21) aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Il s'agit d'aboutir, pour la première fois, à un accord global et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et de favoriser la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone.

À quelques mois de ce sommet crucial, et dans le cadre des négociations de ce nouvel accord sur le changement climatique qui se sont tenues à Bonn du 31 août au 4 septembre, les syndicats OGBL et LCGB, par le biais de leur secrétariat européen commun, ont écrit à la ministre de l'Environnement afin de lui présenter les principales demandes syndicales dans le cadre des négociations en cours.

Les syndicats déplorent en particulier le sort réservé à la transition juste et au travail décent dans la dernière version du texte de négociation récemment publiée. Ils rappellent que la transition vers une énergie bas-

carbone ne peut être faite sans transformer en même temps le marché du travail. C'est pourquoi il est essentiel de placer la nécessité d'une transition juste ainsi que du travail décent au cœur de l'accord en cours de négociation. L'Union européenne doit continuer à jouer un rôle moteur dans le processus de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et promouvoir une action climatique ambitieuse et socialement soutenable en Europe et dans le monde.

Les syndicats ont également demandé que la référence à la transition juste et au travail décent soit reprise dans les conclusions que le Conseil Environnement devait adopter lors de sa réunion du 18 septembre. Ceci consoliderait le soutien de l'UE à l'inscription de la transition juste et du travail décent dans le texte de l'accord qui doit être adopté à la COP21.



Avis du Comité économique et social européen

Pour une politique intégrée de l'aviation et contre le dumping social

Dans son avis adopté lors de la session plénière du 16 septembre, le CESE a présenté une série de mesures concrètes nécessaires pour parvenir à une politique européenne intégrée de l'aviation. Revêtant une importance stratégique pour l'Union européenne, le secteur du transport aérien en Europe a directement généré quelque 2,6 millions d'emplois en 2012. La même année, l'argent dépensé en Europe par des touristes arrivés à destination en avion a, d'après les estimations, été à l'origine de 4,7 millions d'emplois supplémentaires et 250 milliards d'euros de PIB.

Selon Jacek Krawczyk, rapporteur de l'avis du CESE sur une politique européenne intégrée de l'aviation, il convient d'accroître la compétitivité dans le secteur de l'aviation en Europe. «Compte tenu de la fragmentation du paysage des compagnies aériennes, des plates-formes hors UE toujours plus concurrentielles, de la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre du ciel unique européen, et du risque croissant de connectivité insuffisante avec les régions plus modestes et périphériques, la stratégie de la Commission devrait viser à identifier les meilleurs moyens de promouvoir la compétitivité européenne sans entraîner de distorsions de la concurrence ni affaiblir les relations sociales et professionnelles», a-t-il souligné.

Pour rester compétitive, l'UE a besoin d'une stratégie cohérente et globale dans le domaine de l'aviation, qui élimine les charges inutiles qui sapent le réseau de valeur de l'aviation, indique la voie à suivre vers un consensus mondial sur la durabilité et prend en compte les valeurs des entreprises et des citoyens européens. L'avis du CESE met également en évidence six moteurs de la compétitivité, à savoir la sécurité, la connectivité, l'innovation, la durabilité, l'excellence opérationnelle et la concurrence mondiale.

Dans un autre avis sur le dumping social dans le secteur de l'aviation civile européenne également adopté au cours de la session plénière du 16 septembre, le CESE exprime son inquiétude quant au recours accru aux faux travailleurs indépendants et aux agences de travail temporaire pour réduire le coût de la main-d'œuvre. Selon l'avis, les principaux facteurs de dumping social sont les compagnies aériennes ayant adopté une stratégie «multibase», ce qui a pour effet de «désintégrer» le travailleur de son pays d'origine. En raison de la concurrence féroce à laquelle les compagnies aériennes sont confrontées et du fait que leurs marges bénéficiaires sont plus faibles que dans les autres secteurs, les employeurs cherchent des moyens de réduire les coûts afin de rester compétitifs. De nouvelles stratégies d'entreprise poussent les coûts de la main-d'œuvre vers le bas, tandis que certaines compa-

gnies à bas coûts entraînent une «lente descente vers le plus petit dénominateur commun». Le CESE met en garde contre le fait que la fragmentation et l'externalisation des emplois liés à la sécurité, y compris ceux du personnel navigant et du personnel de maintenance, peut avoir des effets néfastes sur la sécurité, et qu'aucun risque ne doit être pris si la sécurité des personnes peut s'en trouver affectée.

«La détérioration des conditions de travail est omniprésente dans l'industrie européenne du transport aérien. La concurrence entre les compagnies aériennes devrait porter sur les produits innovants, la qualité et le prix, au lieu de s'exercer par le recours à l'utilisation de vides législatifs et/ou d'emplois à bas coûts. Le CESE soutient une éventuelle initiative des partenaires sociaux de l'UE dans le domaine de l'aviation en vue de négocier un accord portant sur les conditions de travail et les droits sociaux des salariés du secteur. Nous sommes fermement opposés au dumping social et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour combattre ce fléau», a déclaré Anne Demelenne, rapporteure de l'avis du CESE sur le thème du dumping social dans le secteur de l'aviation civile européenne.

Selon le CESE, la politique extérieure de l'UE en matière d'aviation ne protège pas suffisamment les intérêts des compagnies aériennes européennes et de leurs travailleurs. Alors que les compagnies aériennes européennes doivent se conformer à un certain nombre d'exigences pour garantir une concurrence équitable, les exigences imposées aux compagnies aériennes de pays tiers opérant vers des aéroports de l'UE ou à partir de ces derniers sont inapplicables ou inexistantes. Ces compagnies sont en concurrence directe avec les transporteurs aériens de l'UE, sur les mêmes routes, tout en bénéficiant d'avantages indus. L'avis sur le dumping social mentionne qu'une compagnie aérienne du Golfe a été publiquement mise en cause pour des pratiques qui enfreignent la législation sociale de l'UE, telles que le licenciement de travailleuses enceintes, l'obligation d'obtenir la permission de se marier, etc.

L'avis présente à la Commission des recommandations claires en vue de lutter contre le dumping social, telles que l'application en bonne et due forme de la législation sociale et des conventions collectives nationales, l'examen des pratiques anticoncurrentielles des transporteurs aériens non européens, notamment subventions et aides d'État, et la promotion de l'emploi direct en tant que modèle de référence du secteur au moyen d'une limitation du recours aux travailleurs indépendants et aux agences de travail temporaire.



ECONEWS

NEWSLETTER

N° 9/2015 15 septembre 2015

LES INÉGALITÉS DE REVENU : UN FREIN À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE QUI PEUT ÊTRE COMBATTU PAR DES CHOIX POLITIQUES

Dans un récent *Staff Discussion Note*¹, plusieurs auteurs du FMI se sont intéressés plus précisément aux liens existant entre inégalités et croissance économique. En effet, des auteurs affiliés au FMI avaient déjà établi, en 2014, l'existence d'une corrélation négative entre inégalités et taux de croissance du PIB². Autrement dit, plus les inégalités augmentent, plus la croissance économique a tendance à ralentir.

Dans l'article de juin 2015, les auteurs s'intéressent donc plus particulièrement aux canaux de transmission expliquant le ralentissement de la croissance suite à l'augmentation des inégalités. Selon le type de pays considéré, économies développées

ou pays émergents ou en voie de développement, les mécanismes à l'œuvre ne sont pas les mêmes, certains facteurs ayant plus d'impact dans les premiers que dans les seconds, et *vice versa*.

Pour les économies avancées, ce sont les compétences, une libéralisation excessive du marché du travail ainsi que la globalisation (surtout par le biais des marchés financiers et des opportunités d'investissement que ceux-ci offrent aux plus riches) qui contribuent le plus aux inégalités de revenu (avant transferts sociaux et impôts). Ainsi, ces facteurs font, selon les estimations des auteurs, augmenter le coefficient de Gini de près de 6 points.

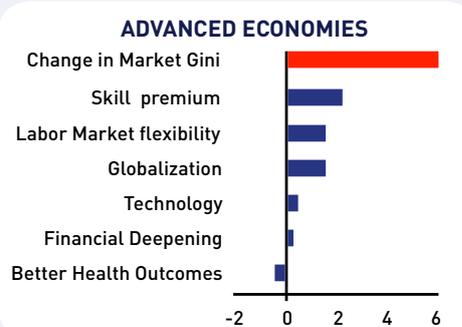
Personne de contact :

M. Sylvain Hoffmann
T. : 27 494 200
sylvain.hoffmann@csl.lu



18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T +352 27 494 200
F +352 27 494 250
www.csl.lu
csl@csl.lu

Décomposition de l'impact sur les inégalités de revenu brutes (différence entre valeur actuelle de l'indice de Gini et la valeur au milieu des années 1980 ; en points de coefficient de Gini)



Source : FMI

¹ Era Dabla-Norris et al., *Causes and Consequences of Income Inequality : A Global Perspective*, IMF SDN/15/13, juin 2015. Rappelons que ce document n'engage pas officiellement le FMI.

² Jonathan D. Ostry et al., *Redistribution, Inequality, and Growth*, IMF SDN/14/02, février 2014.

La hausse des inégalités ne reste cependant pas sans conséquences au niveau macroéconomique. En effet, selon les estimations présentées, une hausse de 1 point de pourcentage (pp.) de la part des revenus des 20% d'individus les plus riches implique une réduction du taux de croissance du PIB de 0,08 pp. Toutefois, si c'est la part des revenus des 20% d'individus les plus pauvres qui augmente, la croissance du PIB serait de 0,38 pp. plus élevée. Ces résultats s'avèrent être relativement robustes et viennent confirmer des études similaires, comme celles de l'OCDE par exemple. De façon générale, plus les personnes dont le revenu s'accroît sont aisées, plus l'impact positif sur le taux de croissance économique s'amointrit, jusqu'à devenir négatif pour la tranche de population plus aisée ; ce qui vient remettre à mal la théorie du ruissèlement³ prônée par les économistes libéraux.

Pour réduire les inégalités et donc favoriser la croissance économique, les auteurs, loin de considérer les inégalités de revenu comme une fatalité, préconisent, sur base des résultats de leur analyse, plusieurs pistes d'action.

Dans un premier temps, les auteurs confirment que la réduction des inégalités par le biais de la fiscalité et des transferts sociaux a, en général, un

effet bénéfique sur la croissance de la plupart des pays. En effet, on offre ainsi aux ménages à revenus modestes plus d'opportunités tout en renforçant la stabilité sociale et politique. En procédant par le biais de la politique budgétaire, on renforce par ailleurs la stabilité macroéconomique et on minimise l'impact des crises économiques et financières qui souvent touchent de façon disproportionnée les personnes les moins bien rémunérées. À titre d'exemple de mesures possibles dans ce domaine, les auteurs citent un recours accru aux impôts sur le patrimoine et la propriété, une imposition du revenu plus progressive, le combat contre l'évasion fiscale ainsi qu'un meilleur ciblage des transferts sociaux. De plus, la réduction des dépenses fiscales, qui souvent ne bénéficient qu'aux plus riches, et des abattements sur certains types de revenus (capital et spéculation par exemple), permettrait d'accroître l'équité entre toutes les formes de revenus.

Dans un monde où la technologie progresse à un rythme de plus en plus rapide, l'éducation est un facteur crucial afin d'accroître les compétences et réduire la dispersion des revenus. Pour les pays développés, il s'agit essentiellement d'améliorer la qualité de l'enseignement secondaire et supérieur afin que la population dispose du savoir-faire

nécessaire pour faire face à un marché de l'emploi de plus en plus dépendant des nouvelles technologies.

Dans le même ordre d'idées, les institutions et politiques du marché du travail revêtent elles aussi une importance considérable. Une création dynamique d'emplois peut soutenir les travailleurs pauvres et à revenus moyens. Un salaire minimum à des niveaux appropriés et des politiques actives de l'emploi facilitant la recherche d'emploi peuvent fortement réduire les inégalités de revenus salariaux. Aussi, les analyses montrent qu'une diminution des taux de syndicalisation va de pair avec une part accrue des revenus revenant aux plus aisés tandis qu'une part élevée de personnes travaillant à temps partiel ou avec des contrats temporaires exacerbe les inégalités.

Globalement, croissance économique et réduction des inégalités ne sont pas des objectifs contradictoires, au contraire. Outre les facteurs mentionnés ci-avant, il convient également de favoriser l'innovation et faire monter les biens et services dans la chaîne de valeurs tout en s'assurant que les revenus engendrés bénéficient à tout le monde, afin de combattre la montée des inégalités et redynamiser la croissance économique.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Travail mal honoré par le Gouvernement

Le travail des représentants salariaux dans la formation professionnelle nullement apprécié à sa juste valeur par le Gouvernement

Les mesures d'économie exagérées et irréfléchies du ministère de l'Éducation nationale concernent non seulement les enseignants mais également les 200 représentants de la Chambre des salariés (CSL) qui apportent depuis maintes années leur contribution indispensable pour faire fonctionner le système de la formation professionnelle. Ces nouvelles mesures sont catégoriquement refusées par la CSL.

Mise à part que notre chambre professionnelle n'ait pas été sollicitée pour proposer des alternatives, voire impliquée dans les négociations préalables concernant directement ses représentants, elle ne peut en aucun cas cautionner la démarche adoptée par l'actuel Gouvernement : rendre les décisions applicables à partir de la prochaine rentrée scolaire sans accorder un délai quelque peu raisonnable pour la remise de l'avis demandé, fait preuve de non-respect et d'impolitesse non seulement envers la CSL mais également envers notre système institutionnel.

Vu l'invocation abusive de l'urgence, une pratique récurrente de l'Éducation nationale, se pose la question si les responsables politiques sont bel et bien conscients quant à la portée de leurs décisions. En tout cas, telle façon d'agir montre que les avis des chambres professionnelles comptent pour du beurre aux yeux du ministre, qui a déjà pris sa décision sans attendre les avis suscités.

Le partenariat qui devrait régner en matière de formation professionnelle reste lettre morte et le climat de coopération se dégrade davantage avec chaque action de cavalier seul du ministère de l'Éducation nationale. Ces dégradations régulières reflètent un manque manifeste de reconnaissance du travail fourni qui aboutira inéluctablement à la démotivation des représentants dans les différentes équipes de la formation professionnelle. La formation professionnelle a souffert, souffre et souffrira considérablement. Et tout cela aux dépens des apprentis et des secteurs économiques impliqués.

Dans son avis, la CSL revendique que le travail fourni par des professionnels du terrain soit apprécié et non pas constamment dénigré. Elle s'oppose à toute réduction ou suppression d'indemnisation en la matière, en l'occurrence la réduction de l'indemnité de base pour les projets intégrés intermédiaires et finaux, la suppression du montant par heure de surveillance et la suppression de l'indemnité pour les activités en deuxième session.

Sachant qu'à l'heure actuelle, plus de 200 représentants salariaux contribuent au fonctionnement de la formation professionnelle et sachant que ces

1/2

CP /16/15



Chambre des salariés
18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T. +352 27 494 200
F. +352 27 494 250
www.csl.lu csl@csl.lu



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

derniers risquent de délaissier la formation professionnelle prochainement, la CSL interpelle vivement les responsables politiques à adopter une attitude raisonnable et à revoir leur décision.

Le jour où le ministère de l'Éducation nationale reconnaît et honore à sa juste valeur les travaux fournis par les représentants des chambres professionnelles, nous aurons fait un progrès considérable !

Entretemps la CSL transmet son avis aux différents groupes parlementaires et sollicite leur appui afin de contrecarrer cette dégradation supplémentaire de la formation professionnelle.

L'avis de la CSL portant organisation de l'examen de fin d'études est disponible sur www.csl.lu.

Luxembourg, le 11.09.2015

communiqué N°16

CP /16/15



2/2

Chambre des salariés
18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T. +352 27 494 200
F. +352 27 494 250
www.csl.lu csl@csl.lu

Récentes publications de la CSL



Econews

- **Réforme fiscale: nécessité de données transparentes et complètes (n°6/2015)**

Dans cette note, la CSL revient sur l'opinion répandue selon laquelle 40% des ménages ne payeraient pas d'impôts au Luxembourg et montre comment ce chiffre résulte d'une méthodologie ne reflétant pas fidèlement la réalité.

- **Le Luxembourg affiche la croissance la plus élevée de l'UE en 2014 (n°7/2015)**

La CSL revient dans cette note sur la révision des comptes nationaux réalisée par le STATEC qui laisse apparaître une croissance réelle annuelle moyenne pour la période 2000/2013 encore plus importante que précédemment.

- **Des projections sur les dépenses de pensions fortement révisées (n°8/2015)**

Cette note est consacrée aux dépenses liées au vieillissement qui apparaissent en très forte baisse par rapport au PIB, en raison principalement d'un PIB futur revu nettement à la hausse et des dépenses de pension progressant moins rapidement que prévu en 2012.

- **Le patrimoine des ménages au Luxembourg (n°10/2015)**

Dans cette note, la CSL analyse de quelle manière le patrimoine a priori élevé des ménages luxembourgeois masque en vérité une proportion relativement importante de ménages endettés

Socionews:

- **Réforme des délégations du personnel (n°1/2015)**

La CSL propose dans cette note un survol des principales modifications et nouveautés créées par la loi du 23 juillet 2015 relative aux délégations du personnel.

- **Réforme de la procédure de reclassement (n°2/2015)**

Dans cette note, la CSL esquisse les nouvelles dispositions que prévoit la réforme qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016.

Infos juridiques (n°7/2015):

La CSL revient ici sur un certain nombre de décisions de justice dont une établissant qu'un reclassement interne ne remet pas en cause l'existence de la maladie du salarié pour la période ultérieure jusqu'au jour de l'octroi d'une pension d'invalidité ou encore une autre décision faisant savoir que les absences pour cause de maladie, même si elles sont nombreuses et répétées, ne justifient pas une résiliation pour faute grave du contrat de travail.

Go Formation (n°7/2015)

- Ce numéro revient sur la traditionnelle remise des diplômes des cours du soir. On y retrouvera également l'allocation prononcée à cette occasion par le président de la CSL.

Alternatives pour l'Europe



La Chambre des salariés (CSL), profitant de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, organise les 12 et 14 octobre 2015 au centre culturel de rencontre Abbaye Neumünster un colloque ayant pour objectif de présenter des alternatives crédibles à celles pratiquées ces dernières années en Europe et qui ont échoué. La CSL entend confronter, notamment le gouvernement luxembourgeois, avec les idées qui y seront développées pour une relance économique plus durable, pour une réduction des inégalités et pour une amélioration des conditions de travail des salariés en Europe.

Programme:

Lundi, 12 octobre 2015 à 18h30

Conférence «LA GRANDE CRISE: COMMENT EN SORTIR AUTREMENT»

Conférence de James K. GALBRAITH,
professeur à la Lyndon B. Johnson School of Public Affairs
de l'Université du Texas à Austin
(CONFÉRENCE EN ANGLAIS - TRADUCTION EN FRANÇAIS)



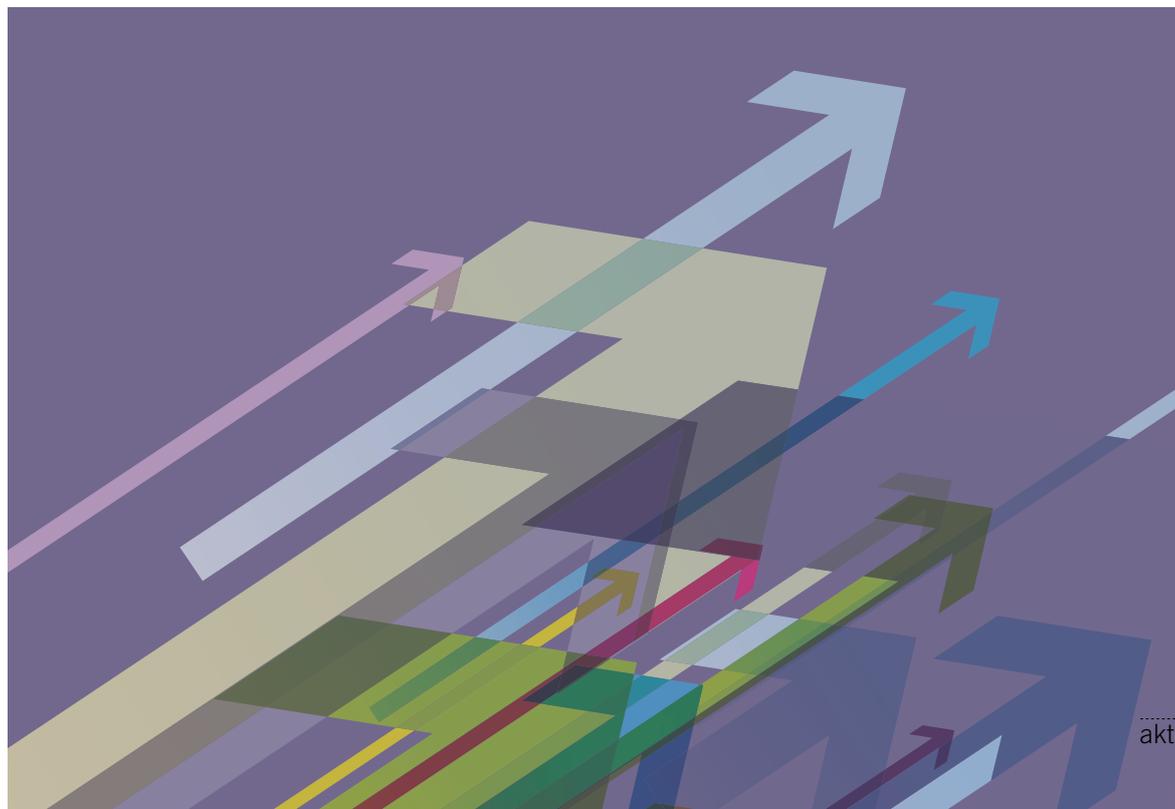
Mercredi, 14 octobre 2015 de 8h30 à 18h15

Colloque «ALTERNATIVES POUR L'EUROPE»

Des experts français et allemands sont invités à exposer leurs réflexions sur des réformes nécessaires au niveau européen en matière de gouvernance économique et financière, d'inégalités et de redistribution ainsi que de droit social et des conditions de travail.

Une table ronde à laquelle participera le président de la Chambre des députés, Mars Di Bartolomeo, clôturera cette journée de réflexion pour en tirer les conclusions politiques.

Inscriptions obligatoires auprès de la CSL: csl@csl.lu



Au revoir Jean-Marc

Début août nous est parvenue la nouvelle que notre collègue Jean-Marc Pereira venait, à l'âge de 43 ans, de nous quitter pour toujours.

L'OGBL-ACAL a perdu un de ses grands militants.

Jean-Marc était toujours à l'écoute de ses collègues, que ce soit au travail ou dans sa vie privée.

Au début de cette année Jean-Marc chercha encore un nouveau défi, devenant au mois de janvier président de la section ACAL Steinfurt-Kleinbettingen-Noerdange.

Avec toute sa force, son idéalisme et sa compétence Jean-Marc combattait les injustices auxquelles faisaient face les chauffeurs de bus ou routiers professionnels.

Avec consternation et stupeur nous apprîmes le 2 août que notre collègue Jean-Marc ne sera plus jamais parmi nous pour partager ses points de vue et discuter des problèmes des chauffeurs professionnels.

Toujours actif au sein de notre direction syndicale et toutes les autres structures de l'ACAL, Jean-Marc va laisser un grand vide.

À sa famille nous tenons à exprimer nos sincères condoléances. Vous avez perdu un membre de famille, nous avons perdu un ami.

Au revoir Jean-Marc Pereira.

OGBL Sektion Bonneweg-Clausen-Neudorf

„Summerfest“ wurde zum Fest des Miteinander

Das erste „Summerfest“ der Sektion Bonneweg-Clausen-Neudorf, das am Samstag, dem 5. September 2015 stattfand, war ein großer Erfolg. Knapp 300 Gäste wohnten, trotz nichtsommerlichen Wetters diesem Fest bei, das auf der Terrasse des wohlbekannten Café Be One auf der Place du Parc organisiert wurde.

Unter den Gästen waren Jean-Claude Reding, aktueller Präsident der Chambre des Salarié(e)s und langjähriger OGBl-Präsident, Gemeinderat Armand Drews (LSAP), sowie einige Gewerkschaftssekretäre und Vorstandsmitglieder befreundeter Sektionen aus der Regionale Zentrum.

Um das Warten bis zur Ziehung der Tombola, die gegen 21.30 Uhr durchgeführt wurde, zu verkürzen, hatten die Organisatoren ein abwechslungsreiches Rahmenprogramm organisiert. Bereits ab 15 Uhr unterhielt der junge DJ PNM DJ's alias Sam Maurer die Gäste.

Erwartungsvoll fieberten viele Gäste, dem ersten Teil des Auftritts der Gruppe Cyara & Company entgegen, die mit brasilianischen Rhythmen für Stimmung und Wärme sorgten.



In der Pause, zwischen den Auftritten dieser, bei den südländischen Mitbürgern bestbekannten Gruppe, sorgte der bekannte DJ, der jeden Samstag um 16 Uhr auf Radio Ara (102,9 FM) gesendeten Jammin' Radio Show, mit Reggae-Klängen für Stimmung.

Das Eis war gebrochen. Unter dem Impuls von vielen ausländischen Mitbewohnern, ließen sich immer mehr Gäste dazu verleiten, mit zu wippen. Um 20.45 Uhr trat erneut die Gruppe Cyara & Company auf. Schnell verwandelte sich die Terrasse des Be One in ein Open-Air-Dance-Floor, wo die Gäste bis kurz vor Mitternacht feierten.

Für Essen und Trinken sorgte das Team des Café Be One, das neben den traditionellen Getränken, auch leckere Cocktails servierte. Der Grill, wo es auch eine in Portugal bestbekannte Spezialität gab, nämlich Hähnchen vom Grill, war gut besucht.

Der glückliche Gewinner des Scooters Typ Kisbee der Marke Peugeot, heißt Paolo Alexandro Coelho Neves und ist aus Bonneweg.

Die Trostpreise der Tombola waren je 5 Damen- und Herrenuhren der Marke Fossil, sowie 6 Serano-Schinken.

Wie die Veranstalter bereits jetzt mitteilten, wird es auch 2016 erneut ein „Summerfest“ in Bonneweg geben.

Am Rande dieses Festes, unterstrich Gemeinderat Armand Drews (LSAP), dass solche Feste, im Stadtteil der Gemeinde Luxemburg, in dem die meisten Ausländer wohnen, ein Teil der Kultur sind, wo alle Bürger friedfertig feierten, und so die Integration auf unterhaltsame Weise gefördert wird.

M. Franssens/M. Seiler

Chega de perdas

É tempo de travar a queda. Há quatro anos já estávamos metidos num perigoso buraco, mas neste período temporal fomos bem mais para o fundo. A brutal austeridade e as políticas postas em marcha, em nome da sua inevitabilidade e da sua função expiadora e regeneradora, causaram enormes perdas aos portugueses e ao país.

Desde 2010 a generalidade dos reformados não são aumentados. A inflação, os cortes feitos nas pensões de muitos e o agravamento fiscal empobreceram toda esta imensa camada da população. O Governo PSD/CDS não aumentou as pensões mínimas. Apenas introduziu, de 2012 a 2015, irrisórias atualizações (entre 1 e 7 euros/mês) nas pensões até 247 euros e nas pensões sociais dos regimes não contributivos. Uma enorme parte dos pensionistas com outras pensões mínimas e não só, são pobres. Os seus direitos de acesso à saúde ou de mobilidade foram diminuídos e os seus recursos foram, em muitos casos, o ancoradouro de sobrevivência para filhos e netos. Portugal foi o país que mais cortou nas prestações sociais. E o programa eleitoral da coligação de direita diz, sobre esta matéria, que "continua o compromisso de aumentar as pensões mínimas, sociais e rurais, repetindo a política dos últimos quatro anos".

Entretanto, o debate eleitoral já nos mostrou que o Partido Socialista não consegue explicar as contas dos cortes que se propõe fazer por uma só razão: com algumas nuances, a sua receita é prosseguir o congelamento e encontrar outras "poupanças" nos atuais custos globais das pensões.

Os reformados pensionistas e idosos têm de esquecer as artroses e o seu tempo de "com dor"! Há que levantar a voz e dizer, chega! As pensões são um direito e jamais um privilégio. O compromisso do Estado com eles é, mais do que qualquer outro, para ser honrado.

O salário médio dos portugueses caiu umas dezenas de euros e mais de 50% ganham apenas até 8000 euros por ano. Mais de 20% dos trabalhadores dispõem no final do mês de apenas 450 euros líquidos (o SMN) e há milhares e milhares que ganham muito menos que o SMN.

A estrutura económica do país foi alterada num processo que por um lado cilindrou milhares e milhares de empresários e, por outro, colocou riqueza dos principais grupos económicos a ser canalizada para os bolsos de capitalistas estrangeiros. É o resultado das privatizações, de negócios promíscuos e até de cirúrgicas alterações ao sistema fiscal.



Foto: Nuno Ferreira Santos

O "sucesso exportador" está assente em pés de barro e dependente de fatores externos de enorme instabilidade. Por outro lado, não pode existir uma economia saudável com um sistema financeiro podre. A situação do Novo Banco é a expressão clara dessa podridão. Estamos longe de conhecer os buracos que vai ser preciso tapar e aquele banco está a contaminar outros. É falso dizer-se que os portugueses não vão suportar a fatura. Como o JN já divulgou, cada português (em média) já foi obrigado a pagar 1950 euros para "salvar bancos" e, de forma mais direta ou indireta, seremos convocados para novo pagamento, se Passos e Portas continuarem no poder.

Nestes quatro anos os portugueses perderam condições de acesso à justiça, à saúde e à educação, perderam qualificações e capacidades profissionais, em resultado do desemprego de longa duração e porque a grande maioria dos trabalhadores qualificados que emigraram não vão regressar. Um estudo de investigadores da Universidade do Porto, conhecido esta semana, mostra-nos que perdemos mais de 8 mil milhões de euros com a emigração dos jovens qualificados.

As organizações e instituições que fazem a representação profissional e social de trabalhadores, do comum dos empresários e de outros setores da sociedade foram secundarizados, perderam poder e isso é dramático para a democracia.

O acentuar das desigualdades e da pobreza, a transferência de rendimentos para o capital e a alteração profunda das relações de poder no trabalho e na sociedade, conduzem a que a riqueza produzida seja agora distribuída de forma mais desigual e injusta. Falar de crescimento económico, sem ter isto em conta é uma burla.

Chega de perdas! É necessário eleger quem se comprometa seriamente com a mudança.

Manuel Carvalho da Silva professeur et ex-secrétaire général de la CGTP (Portugal)

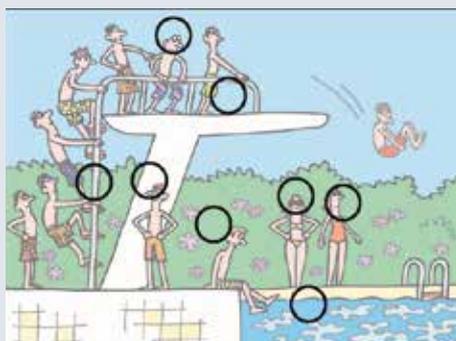
organ. Isolierschicht (Beet)	▽	eingelegetes Hühnerprodukt	▽	Impression	▽	▽	Nichtfachmann	▽	lokalisieren	Sammelmappe	▽	spielerischer Zank	▽	leicht färben
imaginäres Land	▷						Fachvortrag	▷	11				2	▽
Dolchhalterung		fürchterlicher Schreck		Fehllos	▷					Abfahrtskilaufl		Vorname der Derek	▷	
	▷					4	Einzelstück, Musterstück		Kammer, Raum	▷				
	▷			Billardstöcke			weit entfernt von allem, fernab	▷			3	15		14
Seemannsgruß	Bankbuchung		Flieger-Filmfigur (Rühmann)	▷					russ. Herrschertitel	▷		Napoleons Exil (Insel)	▷	
förmlich um etwas bitten	▷			5					ein dt. Reichspräsident			niederländisch: eins	▷	10
	▷	9					Ruinenstätte am Nil		Lutscher (ugs.)	▷				verblüht
dt. TV-Moderator (Alfred)			handwarm				engl. Pferderennplatz	▷				englisch: neu		Zahlungsart
Symbolfigur des Verräters			tschech. Tennisspieler (Ivan)	▷					Insel vor Dalmatien (Ital.)			Radmittelhülse	▷	13
	▷				7		Vorliebe, Schwäche	▷						Rufname von Pacino
afrikanische Kuhantilope	▷						Teil des Baums	▷						1
		12												8



07/15 - Lösungswort:
LIEGESTUHL

Esther Thimmesch, Mertert 1. Preis
Marc Breuer, Sankt Vith (B) 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
07/2015



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 20. Oktober 2015 an folgende Adresse:

OGBL Communication et Presse
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBL Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



OGBL



Mir maachen Zukunft.
Constructeur d'avenir.

www.ogbl.lu



www.facebook.com/ogbl.lu



twitter.com/OGBL_Luxembourg